

TD/B/EX(28)/3
TD/B/COM.2/40

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes
sur sa sixième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 21 au 25 janvier 2002



NATIONS UNIES

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(28)/3
TD/B/COM.2/40
27 février 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes
sur sa sixième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 21 au 25 janvier 2002

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. A. Recommandations concertées adoptées par la Commission à sa sixième session: Incidences des courants d'investissement internationaux sur le développement: l'impact des politiques en matière d'IED sur l'industrialisation, l'entrepreneuriat local et le développement de la capacité d'offre des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.....	5
B. Conclusions concertées adoptées par la Commission à sa sixième session: Incidences de la Conférence ministérielle de Doha sur les travaux de la Commission	10
II. Déclarations liminaires.....	12
III. Incidences des courants d'investissement internationaux sur le développement: l'impact des politiques en matière d'IED sur l'industrialisation, l'entrepreneuriat local et le développement de la capacité d'offre des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés (point 3 de l'ordre du jour).....	16
IV. Questions de politique internationale: Arrangements internationaux pour le transfert de technologie: meilleures pratiques pour l'accès au transfert de technologie et mesures visant à l'encourager en vue de renforcer les capacités dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés (point 4 de l'ordre du jour).....	22
V. Examens de la politique d'investissement: Échange d'expériences nationales (point 5 de l'ordre du jour).....	27
VI. Rapports des organes subsidiaires de la Commission (point 6 de l'ordre du jour)...	32
VII. Rapport intérimaire sur l'application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission (point 7 de l'ordre du jour)	35
VIII. Incidences de la Conférence ministérielle de Doha sur les travaux de la Commission (point 9 de l'ordre du jour).....	38
IX. Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour).....	41
X. Décisions de la Commission et déclarations de clôture	42
XI. Questions d'organisation.....	44

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Page</u>
Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la septième session de la Commission	46
II. Thème des réunions d'experts prévues en 2002	47
III. Participation	48

Chapitre I

A. RECOMMANDATIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA SIXIÈME SESSION

Incidences des courants d'investissement internationaux sur le développement: l'impact des politiques en matière d'IED sur l'industrialisation, l'entrepreneuriat local et le développement de la capacité d'offre des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés

1. La Commission a pris note des documents présentés par le secrétariat au titre de ce point¹.
2. La Commission a noté que la plupart des gouvernements étaient conscients que l'investissement étranger direct (IED) pouvait grandement favoriser le développement des pays d'accueil. Ils s'efforcent de suivre une politique propre à en accroître l'effet positif, tout en veillant à ce qu'il n'ait pas de conséquences négatives. L'IED peut contribuer au développement en stimulant l'industrialisation, la compétitivité des exportations et l'augmentation de la capacité de production locale. Mais cela n'est pas automatique. Le renforcement de sa contribution dépend de nombreux facteurs, et notamment de la stratégie des entreprises qui en sont le moteur, des coûts et des risques pour les investisseurs potentiels et des conditions requises pour pouvoir exploiter les avantages qui s'offrent. La politique des pays d'accueil est déterminante à cet égard, mais les pays d'origine et la communauté internationale ont également un rôle à jouer.
3. La Commission a donc formulé les recommandations exposées ci-après.

A. Recommandations adressées aux gouvernements

4. Les gouvernements des pays d'accueil devraient non seulement établir à l'échelon national un régime d'investissement ouvert et transparent, mais encore s'efforcer de promouvoir efficacement une politique en matière d'IED qui soit compatible avec leurs objectifs globaux de développement et leurs stratégies d'industrialisation, compte tenu des capacités et des débouchés nationaux, en faisant appel à la pleine participation du secteur privé. Une bonne connaissance des stratégies des entreprises faciliterait l'application d'une telle politique.

¹ «World Investment Report 2001, Promoting Linkages» (UNCTAD/WIR/2001); «L'incidence des politiques en matière d'IED sur l'industrialisation, l'entrepreneuriat local et l'expansion des capacités de production – Note thématique du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.2/EM.10/2); «Rapport de la Réunion d'experts sur l'incidence des politiques en matière d'IED sur l'industrialisation, l'entrepreneuriat local et l'expansion des capacités de production» (TD/B/COM.2/35); «Incidences des courants d'investissement internationaux sur le développement: l'impact des politiques en matière d'IED sur l'industrialisation, l'entrepreneuriat local et le développement de la capacité d'offre des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés – Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.2/38); «Comments made by Member States on the outcome of the Expert Meeting on the impact of FDI policies on industrialization, local entrepreneurship and the development of supply capacity» (TD/B/COM.2/CRP.3); «Rapport de la réunion d'experts sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale» (TD/B/COM.3/40).

5. Pour promouvoir l'investissement étranger direct, il est recommandé de mettre en place un cadre institutionnel et administratif efficace en créant un organisme directeur et en s'appuyant sur une bonne coordination entre les services gouvernementaux, sur une ferme volonté politique et sur une interaction étroite avec les entreprises nationales et étrangères. Les gouvernements devraient suivre une démarche ciblée en matière de promotion de l'IED, prendre des mesures transparentes, utiliser leurs ressources limitées avec un maximum d'efficacité et adapter leur action à l'évolution des objectifs stratégiques du pays (création d'emplois, développement du marché intérieur, augmentation des exportations, transfert de technologie, perfectionnement des industries locales, etc.).

6. Pour accroître l'effet bénéfique de l'IED sur l'économie des pays d'accueil, les gouvernements sont encouragés à accorder une attention particulière à la promotion de liens entre les filiales de sociétés étrangères et les fournisseurs locaux de biens et services. L'étroitesse de ces liens dépendra beaucoup des efforts déployés pour perfectionner les techniques et accroître la capacité des entreprises nationales, ainsi que pour améliorer les compétences de la main-d'œuvre locale. Les gouvernements devraient donc envisager de créer un mécanisme institutionnel et administratif pour mettre en œuvre et suivre l'application d'un programme efficace et ciblé de développement des relations interentreprises. L'établissement de liens peut être facilité par diverses mesures encourageant l'intégration des filiales étrangères et les incitant à contribuer au développement des entreprises locales. L'État peut jouer un rôle en prenant des dispositions compatibles avec les règles internationales, et notamment en imposant des obligations de résultat ou des contraintes d'exploitation.

7. Les gouvernements devraient aussi étudier l'incidence de la politique en matière d'IED sur l'égalité entre hommes et femmes dans l'économie en général et dans certains secteurs où ce type d'investissement est important. Il convient de fournir un appui aux femmes chefs d'entreprise. Il serait utile d'établir des statistiques dans une perspective sexospécifique.

8. Les pays d'origine devraient échanger des données d'expérience concernant le ciblage et la promotion des relations interentreprises, et fournir une aide aux intéressés dans ce domaine. Ils sont également encouragés à fournir une assistance financière aux pays en développement en vue de l'établissement d'un cadre approprié pour la promotion de l'IED et l'établissement de liens, en tenant compte des besoins particuliers des pays les moins avancés (PMA).

9. L'amélioration de l'accès des biens et services originaires des pays en développement, et en particulier des PMA, aux marchés du monde développé peut aider ces pays à attirer l'IED.

B. Recommandations adressées à la communauté internationale

10. Les institutions internationales s'occupant de l'IED devraient aider les pays en développement et les pays en transition à mettre en place un cadre institutionnel approprié ainsi qu'à prendre des mesures concrètes pour encourager la formation de groupements et l'établissement de liens, en tenant compte des besoins particuliers des PMA.

11. Les institutions internationales sont invitées à redoubler d'efforts pour aider les pays en développement à mettre en place un cadre et des instruments financiers qui aident les entreprises locales à tirer parti de l'investissement étranger et à nouer des liens avec des sociétés transnationales.

12. Les organismes des Nations Unies et d'autres organisations compétentes devraient conjuguer et coordonner leurs efforts dans ce domaine.

13. La communauté internationale devrait aider les PMA à mettre en place et à améliorer l'infrastructure nécessaire pour attirer l'IED.

C. Recommandations adressées à la CNUCED

14. Compte tenu des besoins particuliers des PMA et conformément au Plan d'action de Bangkok, la CNUCED devrait:

a) Continuer à analyser les systèmes internationaux de production par secteur et par industrie, en s'intéressant, s'il y a lieu, aux problèmes de parité entre les sexes, et informer les États membres des résultats de ses travaux;

b) Aider les pays en développement à évaluer leurs capacités actuelles compte tenu de leur compétitivité sur le marché international, ainsi qu'à prendre des mesures pour tirer le meilleur parti de l'IED;

c) Aider les pays en développement à concevoir, exécuter et évaluer des programmes de ciblage de l'IED et d'établissement de liens qui soient compatibles avec leurs stratégies d'industrialisation et de développement;

d) Diffuser des renseignements sur les programmes de ce type qui ont été couronnés de succès;

e) En coopération avec d'autres organisations internationales, analyser de façon suivie la politique et les possibilités en matière d'IED, en se fondant sur l'expérience des pays et en s'intéressant à des questions comme le rôle des contraintes d'exploitation, les liens entre l'investissement étranger et l'investissement intérieur, et l'effet de l'IED sur la balance des paiements;

f) Étudier l'incidence de la suppression progressive des préférences commerciales sur les flux d'investissements étrangers directs à destination des PMA.

Questions de politique internationale: Arrangements internationaux pour le transfert de technologie: Meilleures pratiques pour l'accès au transfert de technologie et mesures visant à l'encourager en vue de renforcer les capacités dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés

1. La Commission a pris note des documents présentés par le secrétariat au titre de ce point². Le recueil d'instruments concernant le transfert de technologie³ est un ouvrage utile qui devrait être tenu à jour et faire l'objet d'une large diffusion.
2. La Commission a noté le souci de la communauté internationale de promouvoir le transfert de technologie aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés (PMA), et de renforcer leurs capacités technologiques, souci dont témoignent plusieurs dizaines d'instruments bilatéraux, régionaux et multilatéraux.
3. Les pouvoirs publics et le secteur privé ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre des engagements moyennant, entre autres, la conclusion de partenariats. À cet égard, la Commission a souligné la nécessité de protéger comme il convenait la propriété intellectuelle pour encourager les flux d'investissement et le transfert de technologie vers tous les pays, en tenant compte des intérêts des producteurs, des utilisateurs et des consommateurs.
4. La Commission a examiné certaines des meilleures pratiques pouvant contribuer à créer des conditions favorables au transfert de technologie et au renforcement des capacités. À cet égard, elle a formulé les recommandations ci-après.

Recommandations adressées aux gouvernements

5. L'adoption d'une législation nationale propice à l'investissement étranger, jointe à une protection de la propriété intellectuelle, encourage l'accès à la technologie. On constate que le transfert de technologie est souvent le plus efficace lorsqu'il emprunte la voie de l'investissement, et notamment de l'investissement étranger direct (IED). À cet égard, la coopération technique devrait être axée sur le renforcement des capacités technologiques pour permettre aux pays bénéficiaires de mettre à profit les droits de propriété intellectuelle d'une façon qui fasse progresser leur système national d'innovation.

² «Arrangements internationaux pour le transfert de technologie» (TD/B/COM.2/37); «Accords internationaux pour le transfert de la technologie: meilleures pratiques en matière d'accès et mesures visant à encourager le transfert de technologie en vue de renforcer les capacités dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés» (TD/B/COM.2/EM.9/2); «Rapport de la Réunion d'experts sur les accords internationaux pour le transfert de technologie: meilleures pratiques en matière d'accès et mesures visant à encourager le transfert de technologie en vue de renforcer les capacités dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés» (TD/B/COM.2/33).

³ *Compendium of International Arrangements on Transfer of Technology: Selected Instruments* (UNCTAD/ITE/IPC/Misc.5), Publication des Nations Unies, n° de vente E.01.II.D.28.

6. La mise en place de comités de coordination au niveau national/régional pour assurer la concordance entre les engagements figurant dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et les dispositifs nationaux de mise en œuvre peut faciliter l'application de cet accord d'une manière qui réponde aux besoins locaux en matière d'innovation et qui favorise la concurrence.

7. Les pays d'origine devraient prendre des mesures pour promouvoir le transfert de technologie aux pays en développement, en particulier dans le cadre de l'IED. La Commission appelle l'attention sur le paragraphe 2 de l'article 66 de l'Accord sur les ADPIC et sur le paragraphe 11.2 de la décision concernant les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre, adoptée à la Conférence ministérielle tenue par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Doha.

8. Il convient de soutenir le renforcement des capacités, en particulier dans les PMA, grâce à des projets et programmes spéciaux et à l'établissement, en coopération, d'une infrastructure scientifique et technique pour les services de recherche publics et privés, de façon à permettre l'évaluation, l'adoption, la gestion, l'application et l'amélioration des techniques.

Recommandations adressées à la communauté internationale

9. Les instruments internationaux assortis de mécanismes intégrés d'application, notamment de dispositions concernant le financement et la surveillance, ont donné des résultats prometteurs⁴ et devraient être pris comme modèle. On pourrait s'en inspirer dans d'autres domaines comme l'infrastructure, la santé, la nutrition et les télécommunications.

10. L'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce devrait être appliqué d'une façon favorable au transfert de technologie conformément à ses articles 7, 8 et 40; on devrait notamment en étudier les effets sur le transfert de technologie et le renforcement des capacités.

11. Il convient d'appuyer la création d'un fonds d'affectation spéciale pour les activités scientifiques et techniques en faveur du développement, conformément à la décision prise par la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa cinquième session (résolution 2001/32 du Conseil économique et social), et de solliciter des contributions à ce fonds.

⁴ C'est le cas, par exemple, du Protocole de Montréal. Voir le paragraphe 29 du document intitulé «Accords internationaux pour le transfert de la technologie: meilleures pratiques en matière d'accès et mesures visant à encourager le transfert de technologie en vue de renforcer les capacités dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés» (TD/B/COM.2/EM.9/2).

Recommandations adressées à la CNUCED

12. En tenant compte des besoins particuliers des PMA, la CNUCED devrait:

a) Fournir une assistance aux pays en développement pour qu'ils puissent mieux traiter les questions relatives au transfert de technologie et mieux négocier les dispositions des instruments internationaux relatives à ce transfert;

b) Étudier plus avant les moyens d'assurer le respect des engagements internationaux dans le domaine du transfert de technologie et du renforcement des capacités, et aider les pays intéressés en évaluant les besoins en ce qui concerne la concordance entre les engagements qui figurent dans l'Accord sur les ADPIC et les dispositifs nationaux de mise en œuvre;

c) Diffuser des renseignements sur les mesures prises par des pays d'origine qui encouragent le transfert de technologie sous diverses formes aux pays en développement, et en particulier aux PMA.

13. La CNUCED est invitée à contribuer au programme de travail de l'OMC concernant le commerce et le transfert de technologie, en particulier dans les domaines susmentionnés.

14. La CNUCED devrait également continuer à soutenir les travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement et faire rapport à cet organe.

B. CONCLUSIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA SIXIÈME SESSION

Incidences de la Conférence ministérielle de Doha sur les travaux de la Commission

1. Nous constatons que le programme de travail de la CNUCED concernant les accords d'investissement aide à mieux comprendre les questions en jeu, à cerner les problèmes qui doivent être pris en considération, à définir les intérêts des pays en développement et, en particulier, à concevoir les choses dans la perspective du développement.

2. Nous sommes conscients du fait que les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, ont besoin d'un appui accru sous forme d'une assistance technique et d'une aide au renforcement des capacités dans ce domaine, notamment pour l'analyse et l'élaboration de politiques afin de pouvoir mieux évaluer les conséquences d'une coopération multilatérale plus étroite pour leurs politiques et objectifs de développement, ainsi que pour l'amélioration de leurs moyens humains et institutionnels. Nous soulignons la nécessité de renforcer l'assistance en vue de répondre à ces besoins et d'y consacrer les ressources voulues, conformément aux dispositions du paragraphe 21 et compte tenu des paragraphes 42 et 43 de la Déclaration ministérielle de Doha.

3. En application de ces dispositions, la Commission demande à la CNUCED de mettre en œuvre un programme amélioré d'assistance technique et de renforcement des capacités, en collaboration étroite avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), pour répondre aux besoins des pays bénéficiaires dans les trois domaines indiqués au paragraphe 21 de la Déclaration ministérielle de Doha, à savoir l'analyse et l'élaboration de politiques, la mise en

valeur des ressources humaines et le développement institutionnel. Les travaux dans ces domaines devraient tenir compte de l'expérience des pays.

4. La Commission demande aux donateurs et aux pays qui le peuvent de fournir l'assistance et les moyens nécessaires pour entreprendre ce programme amélioré, dont l'exécution ne devrait pas se faire au détriment des ressources consacrées aux travaux en cours, en exploitant au maximum les possibilités de synergie.

5. La Commission encourage également le secrétariat à fournir un appui fonctionnel au Groupe de travail des liens entre commerce et investissement (OMC), et de soutenir le programme de travail de l'OMC concernant les liens entre le commerce et le transfert de technologie.

6. La Commission prie le secrétariat de lui faire rapport à sa prochaine session sur les progrès accomplis dans ce domaine.

Chapitre II

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a donné un aperçu des principales questions à examiner pendant la session de la Commission. Il a noté que celle-ci s'inscrivait dans une conjoncture critique pour l'économie mondiale, vu la chute des flux d'IED. Selon des estimations du secrétariat de la CNUCED, les entrées d'IED au niveau mondial avaient reculé de 40 % en 2001. Cette baisse s'était fait sentir dans quasiment toutes les régions, en dépit de la bonne tenue des courants d'IED à destination de l'Afrique qui avaient même légèrement progressé par rapport à 2000. Des enquêtes récentes auprès des entreprises donnaient à penser que les investisseurs entendaient poursuivre leur expansion au niveau mondial et que les répercussions des événements du 11 septembre n'influaient guère sur les plans d'investissement à moyen et à long terme de la majorité des entreprises.
2. Dans ce contexte, le Secrétaire général a fait observer que la qualité des IED et les moyens d'améliorer leur impact sur le développement grâce aux politiques des pays d'accueil et aux contributions des pays d'origine feraient de plus en plus l'objet de débats. Un des aspects des IED considérés sous l'angle du développement – à savoir leur lien avec l'industrialisation, la compétitivité des exportations et le développement des capacités de production – serait examiné au titre du point 3 de l'ordre du jour. Le Secrétaire général a rappelé que le *World Investment Report 2001* analysait de façon approfondie diverses politiques susceptibles de promouvoir les relations en amont entre les filiales étrangères et les fournisseurs locaux.
3. L'orateur s'est référé en particulier à la Déclaration ministérielle adoptée par la Conférence de l'OMC à Doha. Celle-ci envisageait un programme de travail ambitieux englobant plusieurs questions qui touchaient de très près les travaux de la CNUCED dans le domaine de l'investissement, notamment le soutien accru à apporter à l'assistance technique et au renforcement des capacités au profit des pays en développement et des PMA, en prévoyant des ressources suffisantes à cet effet, et la nécessité de mieux évaluer les conséquences d'une coopération multilatérale plus étroite pour les politiques et les objectifs de développement de ces pays. Le secrétariat de la CNUCED était prêt, en dépit des problèmes de ressources, à relever ce défi et avait entrepris d'élaborer un programme détaillé d'assistance technique concernant les activités d'appui de l'après-Doha.
4. Vu que la production faisait de plus en plus appel au savoir, il devenait essentiel d'accéder à la technologie et de la mettre à profit pour développer l'activité économique dans un monde de concurrence. La question clef était de savoir comment améliorer l'efficacité des arrangements internationaux pour le transfert de technologie et le renforcement des capacités grâce à la bonne application des dispositions pertinentes, thème qui avait fait l'objet d'une réunion d'experts et qui serait examiné au titre du point 4 de l'ordre du jour.
5. Le Secrétaire général a ensuite abordé la question de l'examen des politiques d'investissement. Des délégations et des groupes régionaux ayant jugé souhaitable de consacrer plus de temps aux modalités à définir pour intégrer de telles opérations dans le mécanisme intergouvernemental de façon à pouvoir échanger des vues sur chaque examen, il était prévu que la politique d'investissement de la République-Unie de Tanzanie fasse l'objet d'une séance entière. La Commission ferait également le point sur les activités de suivi entreprises dans

plusieurs pays qui étaient parvenus au terme du cycle d'examen, dont l'Ouganda, Maurice et l'Équateur.

6. Conformément à la décision prise à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à Bangkok, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication avait intensifié ses travaux sur la gouvernance d'entreprise et était censé fournir un modèle – à examiner au titre du point 6 de l'ordre du jour – en vue d'appliquer les principes d'une meilleure gouvernance d'entreprise dans divers environnements économiques, politiques, sociaux et culturels.

7. Concernant la question importante de l'aide à fournir aux pays en développement dans le domaine des lois et politiques relatives à la concurrence, le Secrétaire général a fait savoir aux participants que le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence examinerait à sa session suivante une étude sur le rôle d'éventuels mécanismes de règlement des différends ou d'autres formules, comme l'examen collégial librement consenti. Il a également mentionné un projet lancé en décembre à Kampala visant à accorder une assistance technique aux nouvelles autorités chargées de la concurrence dans le cadre du Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. Un réseau international dont feraient partie des pays en développement et des organisations compétentes, notamment la CNUCED, avait en outre été créé dans le domaine de la concurrence. Se référant à la Déclaration ministérielle de Doha, le Secrétaire général a dit que la CNUCED était disposée à apporter son concours en coopérant pleinement avec l'OMC et d'autres organisations ainsi qu'avec les autorités nationales chargées de la concurrence.

8. L'orateur a fait expressément état des recommandations formulées à la réunion d'experts sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale, qui avait eu lieu à Genève en novembre 2001, et a demandé aux participants de tenir compte de ces recommandations dans leurs travaux. Il notait également que la septième conférence annuelle de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement se déroulait en même temps que la session de la Commission et que des séances communes se tiendraient à cette occasion.

9. Enfin, il se félicitait de la présence de représentants d'autres organisations internationales œuvrant dans le domaine du commerce et de l'investissement, dont l'Agence multilatérale de garantie des investissements, le Service-conseil de la Banque mondiale pour l'investissement étranger, l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Organisation de coopération et de développement économiques. La Commission devenait ainsi une importante instance se prêtant à des échanges de vues entre les États membres et les institutions intergouvernementales. À la veille d'un nouveau cycle de négociations commerciales mondiales, et compte tenu du ralentissement général de l'activité économique, il s'avérait plus crucial que jamais de débattre de façon constructive des mesures économiques à prendre aux niveaux tant national que régional et multilatéral. Il fallait espérer que la Commission pourrait largement contribuer à une telle concertation dans le cadre de son mandat.

10. Le représentant de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe des 77 et la Chine**, a dit qu'il était nécessaire de mettre en place une troisième génération de mesures de promotion des investissements face à la baisse des flux d'IED. Vu les contraintes pesant sur les politiques

budgétaires, les gouvernements devaient définir clairement leurs priorités: une approche ciblée de promotion de l'IED, de préférence avec la participation du secteur privé, semblait être une stratégie avantageuse à envisager. Il était également essentiel d'étoffer les capacités de production, d'où l'utilité d'un programme de promotion des liens interentreprises.

11. Pour les pays en développement, il restait indispensable de rendre les exportations plus compétitives. L'accès aux marchés pouvant être considéré à la fois comme un objectif de développement en soi et comme un moyen d'attirer l'IED, l'orateur a engagé les pays développés et les institutions internationales à accorder l'assistance technique et financière requise à cet effet. Il a enfin demandé à la CNUCED d'aider les pays en développement à définir et à mettre en œuvre des politiques relatives à l'IED et des stratégies de développement pour les fournisseurs locaux, et a préconisé des échanges de vues sur les aspects de ces politiques qui touchent au développement.

12. Le représentant de l'**Ouganda**, parlant au nom du **Groupe africain**, a fait observer que les flux d'IED vers l'Afrique avaient diminué en dépit des cadres réglementaires plus favorables mis en place et qu'il fallait donc prendre des mesures concernant les contraintes auxquelles de nombreux pays africains, notamment les PMA, se heurtaient du côté de l'offre. Il a mis l'accent sur le lien existant entre le commerce et l'investissement et sur l'importance que l'accès aux marchés revêtait à cet égard pour les pays en développement et les pays les moins avancés.

13. L'orateur a insisté sur le rôle crucial joué par la technologie dans le développement économique et sur la nécessité d'appliquer de façon plus efficace les nombreux accords internationaux sur le transfert de technologie. Concernant l'examen des politiques d'investissement, il se félicitait de ce qu'un nombre accru de pays africains puissent participer à ce processus et a préconisé des mécanismes de suivi.

14. Le représentant de l'**Espagne**, parlant au nom de l'**Union européenne (UE)**, a déclaré que le *World Investment Report* était une source d'information des plus utiles et a engagé la CNUCED à poursuivre ses travaux de recherche dans le domaine de l'IED. À la lumière de la Déclaration ministérielle de Doha, la CNUCED devait apporter son concours à l'analyse des politiques, à la mise en valeur des ressources humaines et au développement institutionnel pour que les pays en développement puissent réellement participer aux débats sur l'investissement à l'échelon multilatéral. Elle était l'instance appropriée pour envisager sous l'angle du développement un cadre multilatéral applicable à l'IED. Elle devait s'attacher à compléter les travaux réalisés dans le cadre du Groupe de travail de l'OMC en vue de clarifier certaines questions, et contribuer à un approfondissement des connaissances, notamment dans l'optique du développement. L'Union européenne appuyait ces travaux et consacrait des ressources aux activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans ce domaine. Enfin, le représentant a souligné l'utilité des travaux des organes subsidiaires de la Commission concernant la politique de concurrence et la mise en place de règles de comptabilité appropriées pour les PME.

15. Le représentant du **Bangladesh**, parlant au nom des **PMA**, a insisté sur l'importance de l'IED pour le développement, vu l'insuffisance de l'épargne locale et les inconvénients d'autres types de financement, notamment l'aide publique au développement (APD). Cependant, il fallait que l'investissement étranger et l'investissement local aient un caractère complémentaire. Pour éviter les pénuries de devises, l'IED orienté vers l'exportation était particulièrement souhaitable.

L'orateur constatait avec préoccupation que l'accès préférentiel des PMA aux marchés – outil indispensable pour compenser les risques supplémentaires auxquels les investisseurs étaient exposés dans ces pays – était en passe de disparaître.

16. En dépit de régimes de plus en plus favorables à l'investissement, les PMA ne recevaient que 0,3 % des apports d'IED dans le monde. Vu leur faible superficie, leur éloignement géographique et leur vulnérabilité, bon nombre de ces pays n'étaient guère susceptibles d'attirer un volume important d'investissements et il fallait donc trouver de nouveaux moyens permettant de venir à bout de tels obstacles. Des initiatives devaient être prises pour pouvoir surmonter les risques que les investisseurs encouraient dans les PMA.

17. Le représentant du **Japon** jugeait essentiel d'améliorer les conditions offertes aux entreprises dans les pays en développement et d'associer à cet égard l'APD à l'IED en vue d'étoffer à la fois les compétences et les infrastructures. Il a préconisé un meilleur accès à l'information sur les possibilités d'IED et un renforcement de la coopération Sud-Sud, permettant aux pays en développement d'échanger des données d'expérience dans ce domaine.

Chapitre III

INCIDENCES DES COURANTS D'INVESTISSEMENT INTERNATIONAUX SUR LE DÉVELOPPEMENT: L'IMPACT DES POLITIQUES EN MATIÈRE D'IED SUR L'INDUSTRIALISATION, L'ENTREPRENARIAT LOCAL ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ D'OFFRE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, EN PARTICULIER DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

(Point 3 de l'ordre du jour)

18. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants:

«L'incidence des politiques en matière d'IED sur l'industrialisation, l'entrepreneuriat local et l'expansion des capacités de production – note thématique du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.2/EM.10/2);

«Rapport de la Réunion d'experts sur l'incidence des politiques en matière d'IED» (TD/B/COM.2/35);

«Incidences des courants d'investissement internationaux sur le développement: l'impact des politiques en matière d'IED sur l'industrialisation», note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/COM.2/38);

«Rapport sur l'investissement dans le monde 2001, Vers de nouvelles relations interentreprises», Vue d'ensemble (UNCTAD/WIR/2001);

«Rapport de la Réunion d'experts sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale» (TD/B/COM.3/40).

19. La représentante du **secrétariat de la CNUCED** a présenté ce point de l'ordre du jour. Elle a insisté sur le fait que le lien entre l'IED et l'industrialisation, la compétitivité à l'exportation et le développement de la capacité de production dans les pays d'accueil constituait un aspect important de la problématique du développement. Les gouvernements devaient se doter d'une stratégie de développement claire et veiller à ce que les efforts de promotion de l'IED soient compatibles avec les capacités et possibilités de chaque pays. Elle a aussi relevé que le secteur privé avait un rôle essentiel à jouer pour ce qui était d'attirer l'IED et de promouvoir les liens interentreprises. Les pays d'accueil devaient être bien au fait des motivations et des stratégies d'entreprise qui sous-tendaient les décisions d'investissement des STN. Elle a mentionné plus particulièrement les politiques de promotion de l'investissement dites de la «troisième génération», selon lesquelles le ciblage des investisseurs étrangers était déterminé par les priorités de développement du pays.

20. Le *Rapport sur l'investissement dans le monde 2001* soulignait plus particulièrement l'importance de la promotion des liens interentreprises. Les liens avec les entreprises et institutions locales constituaient le meilleur vecteur pour le transfert des connaissances et des technologies des filiales étrangères à l'économie du pays d'accueil, et ils pouvaient contribuer à la croissance et au renforcement des entreprises locales et de leur capacité de production. Les gouvernements avaient un rôle important à jouer, qui consistait à s'attaquer aux obstacles

concrets à ce processus d'instauration de liens, en augmentant les avantages et/ou réduisant les coûts du recours aux fournisseurs locaux.

21. Considérant que la promotion de l'IED et des liens interentreprises pouvait être une opération coûteuse, l'intervenante a insisté sur l'importance de l'aide technique et financière que la communauté internationale et les pays d'origine pouvaient apporter. Elle a aussi évoqué le rôle de l'accès privilégié aux marchés des pays développés, dans lequel elle voyait un important facteur d'attraction de l'IED vers les pays en développement, ainsi que la contribution que les règles d'origine pouvaient apporter à ce processus d'instauration de liens interentreprises.

22. Enfin, la représentante du secrétariat a souligné que ce point de l'ordre du jour avait d'importantes incidences sur le volet développement de l'IED et sur les politiques correspondantes. Elle a demandé à la Commission d'envisager d'étudier plus avant d'autres aspects du volet développement de l'IED dans d'un contexte international en pleine évolution, en particulier après la réunion de Doha.

23. **La Présidente de la Réunion d'experts sur l'incidence des politiques en matière d'IED sur l'industrialisation, l'entrepreneuriat local et l'expansion des capacités de production** a rendu compte des délibérations de la Réunion. Elle a fait remarquer que les politiques variaient, certes, notablement d'un pays à l'autre, mais qu'il importait toujours d'avoir en la matière des objectifs clairs qui soient compatibles avec les capacités du pays. La Réunion d'experts avait permis d'examiner un certain nombre de questions, dont la coopération entre les organismes gouvernementaux intervenant dans la promotion de l'IED, le rôle du ciblage dans la promotion de l'investissement et le développement des liens interentreprises, qui avaient été traitées de manière détaillée dans le *Rapport sur l'investissement dans le monde 2001*.

24. On avait fait remarquer que les outils de ciblage de l'IED avaient évolué, passant de la simple réduction des coûts à la différenciation et à la spécialisation. Les outils efficaces étaient notamment la constitution de groupements et d'agglomérats infranationaux d'entreprises, certaines mesures d'incitation gouvernementales, les partenariats et alliances entre secteur public et secteur privé et l'assistance postinvestissement. L'appartenance à une zone d'échanges préférentiels ou l'accès à des marchés importants était un atout important pour attirer l'IED, particulièrement lorsqu'il s'agissait de promouvoir des activités exportatrices. Une fois que l'on avait attiré l'IED dans le pays, on pouvait envisager la promotion de liens entre des filiales étrangères et des fournisseurs locaux. Les pays qui décidaient de mettre en œuvre un programme de promotion des liens interentreprises pouvaient tirer les enseignements concrets de l'expérience internationale, en ce qui concernait notamment l'importance des mesures de modernisation de la capacité de production locale, l'appui sélectif au développement de cette capacité, la coordination entre organismes gouvernementaux et l'adéquation entre les mesures prises et le contexte et la situation de chaque pays ou de chaque site à l'intérieur d'un pays.

25. L'intervenante a cité certaines mesures que les pays d'origine pouvaient prendre à cet égard – par exemple, ouvrir leur marché aux produits des PMA ou accorder une aide financière pour la mise en place de cadres propres à attirer l'IED dans les pays en développement. Les institutions internationales devaient coordonner leurs efforts pour aider les pays en développement et les PMA, s'agissant en particulier de la création de l'infrastructure nécessaire pour attirer l'IED, la CNUCED devant pour sa part poursuivre ses travaux de recherche sur les systèmes internationaux de production des STN, aider les pays en développement à évaluer leurs

capacités et concevoir des programmes cohérents de ciblage de l'IED et d'instauration de liens interentreprises.

26. Le représentant de **Sri Lanka**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique et la Chine**, a rappelé les expériences asiatiques concernant les liens entre l'IED et l'industrialisation. Ces expériences avaient montré combien il importait de se doter d'une stratégie de développement claire conçue par l'État, de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et d'un accès aux marchés et de renforcer la capacité de production locale. L'intervenant a signalé que le *Rapport sur l'investissement dans le monde 2001* décrivait certaines de ces expériences asiatiques et il s'est félicité de l'exhaustivité de ce rapport.

27. La diminution des entrées d'IED un peu partout dans le monde appelait une nouvelle réflexion sur le sujet et, en particulier, une stratégie plus précise dans laquelle l'IED pouvait compléter et moderniser les capacités locales et développer les liens interentreprises. Il importait à cet égard que les pays de la région de l'Asie harmonisent leurs activités de promotion de l'IED afin d'éviter une «course vers le bas» pour attirer ce type d'investissement. L'intervenant a proposé aux pays développés de fournir des compétences et une assistance financière pour lancer des actions de ciblage des investisseurs dans les pays en développement. Enfin, il a encouragé la CNUCED à poursuivre ses analyses dans le domaine de l'IED et proposé que les politiques régionales et sous-régionales soient incluses dans ces analyses.

28. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom du **Groupe africain**, a fait observer que les bienfaits de l'investissement étranger direct n'avaient pas encore atteint l'Afrique, malgré une augmentation des entrées d'IED dans certains pays du continent. Il estimait que les forts taux d'endettement, la diminution de l'APD, la détérioration des termes de l'échange et les restrictions à l'accès aux marchés étaient les principales difficultés rencontrées par les pays africains pour attirer davantage d'IED.

29. L'intervenant a insisté sur l'importance de ce type d'investissement pour le développement et proposé plusieurs mesures qui permettraient d'atteindre cet objectif en Afrique: amélioration de la politique nationale en matière d'IED; valorisation des ressources humaines et des infrastructures; intégration régionale en vue de constituer un marché plus vaste; amélioration de l'accès aux marchés, en particulier à ceux des pays développés; création en Afrique de banques spécialisées dans le financement des investissements privés; approche ciblée de la promotion de l'IED; appui à la constitution d'un réseau international d'organismes de promotion de l'investissement et participation du secteur privé.

30. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que l'accès aux marchés était particulièrement important pour attirer l'IED et il a préconisé l'élaboration de conclusions et de recommandations à la fois succinctes et précises.

31. La représentante de la **Jamaïque** a fait remarquer que l'IED n'était pas automatiquement bénéfique, et elle a signalé que son pays était en train de mettre en œuvre une stratégie intégrée à cet égard. Elle a souligné que la promotion de l'IED devait correspondre aux capacités et aux caractéristiques de chaque pays.

32. Le représentant de l'**Espagne**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a proposé que la CNUCED poursuive son analyse des incidences de l'IED sur le développement durable,

conseille les pays en développement sur les politiques qui leur permettraient de tirer parti des entrées d'IED, développe ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans ces pays et fournisse des données et statistiques pertinentes sur les tendances de l'IED à l'échelle mondiale.

33. Le représentant de la **Chine** souscrivait aux vues exprimées par le Groupe des 77 et le groupe asiatique. Il s'est dit préoccupé par le déclin des courants mondiaux d'IED en 2001. Si cette tendance ne s'inversait pas en 2002, les pays en développement éprouveraient de grandes difficultés à attirer l'IED. Les conclusions de la Réunion d'experts sur l'incidence des politiques en matière d'IED étaient satisfaisantes et les recommandations formulées devraient être intégralement reprises dans les conclusions convenues de la Commission. L'intervenant a aussi appelé à une amélioration des liens entre les différents éléments du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED dans le domaine de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes.

34. Le représentant de l'**Inde** a appelé l'attention sur les observations de son pays, distribuées par écrit, à propos des conclusions de la Réunion d'experts. Il estimait que les notions de promotion active de l'investissement et de ciblage étaient utiles, mais mettait en garde contre l'utilisation de la notion de promotion active pour couvrir une «course vers le bas», qui reviendrait à ignorer le fait que les avantages escomptés de l'IED variaient grandement en fonction de la nature de chaque projet. Tous les projets n'étaient pas conformes aux priorités de développement des pays d'accueil. Dans ces conditions, une approche monolithique de l'IED serait préjudiciable au développement. Par ailleurs, tout en approuvant les vues des PMA exprimées par le Bangladesh, l'intervenant a cité un certain nombre de points préoccupants à analyser dans le détail à l'avenir, au premier rang desquels figurait la question de savoir dans quelle mesure l'IED et l'investissement intérieur étaient complémentaires et dans quelle mesure le premier évinçait le second. Le deuxième sujet de préoccupation avait trait aux obligations de résultat et aux contraintes d'exploitation. Le troisième était celui du lien entre l'IED et la croissance du pays d'accueil, notamment la question de savoir si l'IED n'avait pas tendance à évincer l'investissement intérieur. Les effets de l'IED sur la balance des paiements des pays d'accueil constituaient le quatrième sujet de préoccupation, en particulier si l'on considérait l'incidence d'autres formes d'investissement telles que les placements de portefeuille. Ces questions pouvaient être analysées dans le cadre, par exemple, d'un bilan des études empiriques existantes sur l'incidence de l'IED sur le développement dans différents pays.

35. La représentante de l'**Ouganda** a souligné l'importance de l'intégration des questions de parité entre les sexes dans l'analyse et la promotion de l'IED. Elle a évoqué le cas de son pays, qui encourageait les femmes à intervenir activement dans ce domaine, aidait à la constitution de réseaux et menait des actions dans le domaine de la diffusion de l'information et du renforcement des capacités. Elle a aussi souligné le rôle essentiel que les femmes pouvaient jouer dans les coentreprises, les sociétés étrangères étant souvent davantage disposées à travailler avec des entreprises locales dirigées par des femmes. S'agissant des améliorations possibles, des pratiques bancaires novatrices s'imposaient pour aider les femmes.

36. Le représentant du **Bangladesh**, s'exprimant au nom des **PMA**, a dit qu'il se félicitait des conclusions de la Réunion d'experts, mais tenait à évoquer deux points. Il a fait remarquer que la mise en place d'un cadre propice, un régime de liberté de l'investissement par exemple, n'avait pas suffi pour assurer aux PMA d'importantes entrées d'IED et qu'il fallait trouver la bonne

forme de ciblage. Cela étant, les vues des investisseurs potentiels n'apparaissaient pas suffisamment dans les conclusions de la Réunion d'experts. L'intervenant s'est dit également quelque peu préoccupé par la disparition progressive de l'accès privilégié des PMA aux marchés des pays développés.

37. Le représentant de la **Zambie** a souligné l'importance de l'IED pour son pays, qui faisait partie des PMA. Le meilleur moyen de concevoir des stratégies propres à attirer l'IED consistait à clarifier avant tout qui seraient les principaux bénéficiaires des entrées d'IED. Il a aussi mentionné l'incidence des programmes d'ajustement structurel sur l'IED qui, selon certains, n'aurait pas été suffisamment analysée. Il approuvait par ailleurs la proposition indienne tendant à ce que soit également analysé l'impact des Accords de l'OMC sur l'IED.

38. Le représentant de la **Commission européenne** approuvait les recommandations de la Réunion d'experts. Il se félicitait en particulier de lire dans ce texte que les politiques de promotion de l'investissement devaient être élaborées compte tenu des objectifs de développement et avec la participation du secteur privé, dans le cadre d'un partenariat avec le secteur public. Il fallait étudier plus avant l'utilité d'une structure institutionnelle simplifiée pour la promotion de l'IED (sous la forme de guichets uniques), le rôle du ciblage et le rôle de l'État en tant que facilitateur dans divers domaines tels que l'échange d'informations, l'intermédiation et la formation. L'intervenant a également approuvé l'idée que les recommandations à l'intention des pouvoirs publics devaient traiter non seulement des pays d'accueil, mais également des pays d'origine et des organisations internationales.

39. Le représentant de la **République dominicaine** s'étonnait de voir que la plupart des intervenants précédents semblaient préconiser le ciblage, qu'il jugeait pour sa part bien compliqué, d'où la nécessité d'examiner la question plus avant. Il relevait une contradiction entre la nécessité de réduire les obligations de résultat et les contraintes d'exploitation conformément aux Accords de l'OMC, d'une part, et celle d'optimiser l'incidence de l'IED sur le développement, de l'autre. Il a suggéré que, pour traiter de ces questions, la CNUCED organise une réunion d'experts sur les liens entre commerce et investissement.

40. Le représentant de la **Malaisie** approuvait le choix fait par l'Inde concernant les sujets à examiner plus avant, même si l'on ne pouvait, faute de temps, entrer dans tous les détails quant au fond.

41. Le représentant des **États-Unis d'Amérique**, revenant à la déclaration faite par le représentant de la République dominicaine, a souligné que le libellé des conclusions de la Réunion d'experts était suffisamment souple pour permettre aux pays de décider s'ils adopteraient ou non telle ou telle mesure de politique générale. Il a par ailleurs mis en garde contre une conception trop dirigiste du rapport entre IED et développement. S'agissant des questions de parité entre les sexes, l'intervenant a mentionné le cas de son pays, qui montrait qu'un meilleur accès des femmes au crédit, par exemple, pouvait contribuer à la solution de problèmes de parité en matière d'IED qui étaient parfois peu connus.

42. La représentante de la **Confédération internationale des syndicats libres** a souligné que la promotion de l'investissement ne devait pas aboutir à la suppression des droits fondamentaux du travail ou des droits syndicaux, que ce soit dans le pays d'accueil ou dans les zones franches industrielles. Ce point était d'autant plus important que l'IED était non pas une fin en soi mais un

outil de réalisation du développement durable, dans le domaine des ressources humaines autant qu'ailleurs. L'intervenante a mis en garde contre le renoncement aux recettes fiscales par souci de promouvoir l'investissement. Enfin, elle a insisté sur le fait que les politiques en matière d'IED devaient être compatibles avec les autres objectifs de développement. Les gouvernements devaient travailler en étroite collaboration avec le secteur privé et les syndicats pour veiller à ce que l'IED contribue à favoriser le bien-être des travailleurs et le développement de leurs droits. La CNUCED avait un rôle essentiel à jouer qui consistait à conseiller les gouvernements sur la manière de concevoir des politiques appropriées.

43. Le **Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** s'est dit en accord avec le représentant de l'Inde sur le fait que l'IED n'avait pas toujours un effet positif. Dans le *Rapport sur l'investissement dans le monde 1999*, la CNUCED avait même analysé de manière détaillée chacun des principaux domaines où cet effet pouvait être négatif, mais en avait conclu que l'effet était dans l'ensemble positif, ce qui expliquait pourquoi la plupart des pays pratiquaient une promotion active de l'IED. Le rapport signalait également que les politiques appliquées étaient importantes pour traiter les éventuels effets négatifs. Maintenir un espace national où la politique de développement puisse se déployer constituait effectivement l'une des grandes priorités des pays en développement. À cet égard, l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) interdisait, certes, aux pays d'accueil certaines mesures d'ordre opérationnel, mais la plupart des mesures possibles restaient permises. Le Directeur de la Division a mentionné à ce propos un rapport du secrétariat de la CNUCED sur les mesures opérationnelles dans les pays d'accueil.

Chapitre IV

QUESTIONS DE POLITIQUE INTERNATIONALE: ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX POUR LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE: MEILLEURES PRATIQUES POUR L'ACCÈS AU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET MESURES VISANT À L'ENCOURAGER EN VUE DE RENFORCER LES CAPACITÉS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, EN PARTICULIER DANS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

(Point 4 de l'ordre du jour)

44. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants:

«Arrangements internationaux pour le transfert de technologie: note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.2/37);

«Accords internationaux pour le transfert de technologie: note thématique du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.2/EM.9/2);

«Rapport de la Réunion d'experts sur les accords internationaux pour le transfert de technologie: meilleures pratiques en matière d'accès et mesures visant à encourager le transfert de technologie en vue de renforcer les capacités dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés» (TD/B/COM.2/33 – TD/B/COM.2/EM.9/3).

45. Présentant le point 4 de l'ordre du jour, le **représentant du secrétariat de la CNUCED** a dit que la Réunion d'experts sur les accords internationaux pour le transfert de technologie, organisée du 27 au 29 juin 2001 en réponse au Plan d'action de Bangkok, ne portait pas à proprement parler sur le transfert de technologie, dont diverses instances internationales avaient reconnu la nécessité, notamment pour les pays en développement. La question essentielle était plutôt de savoir comment améliorer l'efficacité des arrangements internationaux existants ou, autrement dit, comment faire en sorte que de bonnes intentions puissent se traduire par de bonnes pratiques. Le secrétariat de la CNUCED avait établi pour la Réunion d'experts un recueil des accords internationaux relatifs au transfert de technologie, entre-temps publié sous le titre *Compendium of International Arrangements on Transfert of Technology*. Cette compilation des divers engagements laissait entrevoir les vastes possibilités existant sur le plan de l'action gouvernementale.

46. L'orateur a fait observer que le transfert de technologie était un objectif fondamental de bon nombre d'instruments internationaux, notamment des accords impliquant des pays en développement, mais qu'un des principaux problèmes consistait à veiller à ce que les dispositions relatives au transfert et à la diffusion de la technologie soient mises en pratique. Les mesures prises au niveau national par le pays d'accueil jouaient à cet égard un rôle clef, qu'il s'agisse de promouvoir le développement des entreprises et d'attirer des IED, de rationaliser les procédures d'agrément ou de mettre en place des dispositions appropriées relatives au transfert de technologie ou d'autres conditions à prévoir sur le plan pratique. L'expérience positive de pays de toutes les régions donnait une idée de la meilleure façon de procéder. Les dispositions relatives au transfert de technologie et au renforcement des capacités s'appuyaient sur diverses

considérations communes: intégration effective des pays en développement dans les échanges commerciaux et les investissements au niveau mondial, protection des droits de propriété intellectuelle et développement durable. Ces dispositions différaient par leurs objectifs et leur portée, par leurs modes d'application, notamment les moyens de financement, et par les modalités et conditions dont elles étaient assorties. Dans la plupart des cas, elles revêtaient la forme d'engagements «d'effort maximal», plutôt que de règles obligatoires.

47. Quatre idées générales pouvaient en outre être formulées à cet égard. Premièrement, ces dispositions faisaient le plus souvent une distinction entre pays développés et pays en développement, assignant des obligations différentes en fonction des catégories d'acteurs, de façon que la technologie puisse être transférée des pays les mieux équipés en la matière à ceux dont la capacité était plus faible. Cette distinction était un élément commun à des accords multilatéraux tels que l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Dans certains instruments, par exemple Action 21, les acteurs visés comprenaient les entreprises, tandis que dans d'autres, par exemple des accords régionaux entre pays en développement, il n'y avait pas de distinction explicite. Deuxièmement, les dispositions relatives à la technologie pouvaient également être différenciées en fonction du type de technologie. Ainsi, les dispositions de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone concernaient principalement des technologies relatives à la protection de l'environnement; en revanche, l'Accord sur les ADPIC portait sur la technologie dans un sens plus large. Troisièmement, les dispositions relatives à la technologie pouvaient aussi varier en fonction des méthodes d'application. En l'espèce, une large tendance était manifeste: les instruments ayant un objectif précis (tel que la protection de l'environnement) prévoyaient généralement un mécanisme intrinsèque d'application, y compris des dispositions financières (par exemple, le Protocole de Montréal), tandis que ceux pour lesquels le transfert de technologie était un objectif général s'en remettaient souvent à des mesures nationales devant être prises dans les pays développés pour une application efficace (par exemple l'article 66.2 de l'Accord sur les ADPIC). Enfin, les instruments différaient par les modalités et conditions suivant lesquelles le transfert de technologie devait avoir lieu. Certains accords prévoyaient des «modalités justes et raisonnables», alors que d'autres insistaient sur la nature commerciale du transfert. Il était intéressant de noter qu'il n'y avait pas de corrélation évidente entre l'application de dispositions particulières et leurs modalités et conditions respectives. Le Protocole de Montréal était très précis en matière d'application. L'analyse des différents aspects des accords internationaux existants soulevait la question suivante: les mécanismes prévus dans des instruments ayant donné des résultats prometteurs, par exemple des dispositions intégrées concernant le financement et la surveillance, pouvaient-ils servir de modèle dans d'autres domaines? La Réunion d'experts avait examiné cette question, parmi d'autres. Elle avait passé en revue des pratiques optimales et formulé diverses suggestions concernant d'éventuels domaines d'activité à prévoir pour la CNUCED. Certains pays qui avaient communiqué des observations (figurant dans le document TD/B/COM.2/37) estimaient que les conclusions et le résumé des travaux de la Réunion d'experts recouvraient tous les points importants liés au thème considéré.

48. Le **Vice-Président/Rapporteur de la Réunion d'experts sur les accords internationaux pour le transfert de technologie** a présenté le rapport de la Réunion d'experts sur les accords internationaux pour le transfert de technologie: meilleures pratiques en matière d'accès et mesures visant à encourager le transfert de technologie en vue de renforcer les capacités dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, tenue à Genève du 27

au 29 juin 2001. Il s'est référé aux deux parties du rapport, à savoir les conclusions et le résumé des débats établi par le Président. En présentant les conclusions, il a dit que les accords relatifs à l'investissement avaient des dispositions de caractère théorique, sauf le Protocole de Montréal qui comportait des dispositions précises en matière d'application. La CNUCED devait aider les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, à renforcer leur capacité de négocier des accords internationaux relatifs à l'investissement et établir une liste des mesures concernant le transfert de technologie prises par les pays d'origine au titre de l'article 66.2 de l'Accord sur les ADPIC.

49. La représentante de **Sri Lanka**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a souligné que, dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, fondée sur le savoir, c'étaient les actifs technologiques créés, plutôt que la dotation en facteurs de production traditionnels, qui déterminaient l'avantage comparatif des pays. Le développement technologique était essentiel à l'intégration et à la participation des pays en développement dans le système commercial international. Le fossé technologique pouvait être comblé grâce au transfert de technologie des producteurs aux utilisateurs par l'intermédiaire du marché et d'autres mécanismes. Le renforcement de la capacité de production des pays en développement nécessitait toutes sortes de technologies. L'accès à des techniques d'une importance cruciale risquait d'être entravé par un régime de propriété intellectuelle excessivement protectionniste, où il y aurait déséquilibre entre l'incitation à innover et la diffusion nécessaire des connaissances.

50. Le souci de la communauté internationale de renforcer tant le transfert de technologie vers les pays en développement que leurs capacités technologiques était attesté par plusieurs dizaines d'instruments internationaux, dont les Accords de l'OMC. La principale question était de savoir comment donner effet aux arrangements internationaux pour le transfert de technologie et le renforcement des capacités, et quels étaient les meilleurs mécanismes à prévoir pour leur bonne application. À cet égard, la Réunion d'experts sur les accords internationaux pour le transfert de technologie avait constaté que plusieurs dizaines d'instruments internationaux comprenaient des dispositions visant à améliorer le transfert de technologie aux pays en développement, notamment aux PMA, ainsi que les capacités technologiques de ces pays, mais que davantage devait être fait pour les appliquer réellement. C'était la première fois qu'une réunion d'experts examinait certaines des meilleures pratiques susceptibles de contribuer à l'instauration de conditions favorables au transfert de technologie et au renforcement des capacités.

51. Il était de plus en plus nécessaire de s'employer à faire comprendre les nouveaux enjeux, notamment le rôle des arrangements internationaux, pour que les pays en développement soient mieux à même de participer aux pourparlers et aux négociations sur des accords internationaux. Pour donner suite aux recommandations de la Réunion d'experts, la CNUCED devait aider les pays en développement, en particulier les PMA, à renforcer leur capacité d'examiner et de négocier des dispositions relatives au transfert de technologie dans les instruments internationaux. Vu l'importance des questions soulevées, elle devait étudier plus avant les moyens d'assurer la mise en œuvre effective des engagements internationaux dans le domaine du transfert de technologie et du renforcement des capacités. Concernant l'information sur les instruments existants, le recueil récemment publié d'accords internationaux relatifs au transfert de technologie constituait une contribution utile et devait être mis à jour en permanence, selon que de besoin.

52. Le représentant de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe africain**, jugeait nécessaire d'accorder une plus grande attention aux instruments internationaux assortis de mécanismes intégrés de mise en œuvre, en particulier de dispositions concernant le financement et la surveillance, et à ceux qui donnaient des résultats prometteurs en matière de protection de l'environnement. Ils pouvaient servir de modèles dans d'autres domaines comme l'infrastructure, la santé, la nutrition et les télécommunications. Le représentant a souligné qu'il fallait concevoir des mesures et des dispositifs spécifiques d'incitation à l'intention des entreprises des pays d'origine, y compris des avantages fiscaux et autres, pour la promotion du transfert de technologie, notamment par l'intermédiaire de l'IED dans les pays en développement, en particulier dans le cas des transferts de technologie tributaires de l'adoption de mesures au niveau national. À cet égard, la surveillance de la mise en œuvre des dispositions de l'article 66.2 de l'Accord sur les ADPIC pouvait concourir à l'édification d'une base technologique solide et viable dans les PMA.

53. Le Groupe africain souscrivait pleinement à l'idée de créer un organe spécial pour promouvoir les travaux de recherche-développement et d'autres activités concernant la technologie dans les pays en développement. Il préconisait l'application intégrale du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, notamment des engagements relatifs au renforcement des capacités et des institutions et au financement, et soulignait que la CNUCED devait venir en aide aux pays en développement dans les domaines recensés par la Réunion d'experts.

54. Le représentant de l'**Espagne**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a insisté sur le fait que les IED pouvaient être un moyen efficace d'aider les PMA à recevoir de la technologie. À cet égard, il a souligné l'importance d'un système juridique propre à défendre les droits de propriété intellectuelle. Il a également fait valoir que les incitations éventuelles prévues par un pays devaient être conformes aux règles de l'OMC. La CNUCED devait établir une liste des mesures nationales prises en application de l'article 66.2 de l'Accord sur les ADPIC et fournir une assistance technique aux pays en développement, en particulier aux PMA, en coopération avec d'autres organisations internationales dans les secteurs définis par la Réunion d'experts. Pour finir, il s'est référé au recueil d'accords internationaux relatifs au transfert de technologie, qui pouvait constituer une contribution utile à la prochaine réunion du groupe de travail de l'OMC sur le commerce et la technologie.

55. Le représentant du **Bangladesh**, parlant au nom des **PMA**, a réaffirmé l'importance de la technologie pour les pays les moins avancés. Il était nécessaire de trouver de nouveaux moyens de transférer des technologies aux PMA, le marché n'étant pas suffisant. Il fallait aussi offrir des incitations aux détenteurs de technologie du secteur privé. Les pays développés devaient donc prévoir des mesures d'incitation pour favoriser la mise en place d'une base technologique viable dans les PMA. L'établissement d'une liste des dispositifs d'incitation constituerait à cet égard une mesure importante.

56. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que la protection intégrale des droits de propriété intellectuelle était essentielle au transfert de technologie. Il a exprimé son appui aux efforts de recherche-développement associant le secteur public et le secteur privé, par exemple dans le domaine des technologies de l'information. La question de la surveillance et de l'application de l'article 66.2 de l'Accord sur les ADPIC était également un sujet important à examiner dans le cadre de l'OMC. L'organisation d'ateliers et de séminaires sur les aspects

juridiques pouvait être très utile aux pays participants s'agissant des questions examinées par la Réunion d'experts.

57. Le représentant de l'**Inde**, qui souscrivait aux recommandations de la Réunion d'experts, a appelé l'attention sur certaines des meilleures pratiques relatives au transfert de technologie recensées dans les conclusions de cette réunion. Il s'est référé en particulier aux alinéas *d*, *e*, et *h* du paragraphe 4 desdites conclusions, portant sur les prescriptions en matière de production locale, sur les moyens de réorienter l'Accord sur les ADPIC dans un sens plus favorable au transfert de technologies et sur la conception de mesures. De nombreux aspects de l'IED et du transfert de technologie pouvaient faire l'objet d'études complémentaires. Le représentant a ajouté que les publications faisaient une distinction entre le savoir-faire, ou «savoir comment», et le «savoir pourquoi», auquel on prêtait apparemment moins d'attention.

58. Le représentant de la **Zambie** a appelé l'attention sur l'article 66.2 de l'Accord sur les ADPIC, ainsi que sur les mesures à prendre pour le mettre en oeuvre. À ce sujet, il a fait état de divers dispositifs d'incitation utilisés par les pays développés.

Chapitre V

EXAMENS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT: ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES NATIONALES

(Point 5 de l'ordre du jour)

59. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du document suivant:

«Investment Policy Review of the United Republic of Tanzania»
(UNCTAD/ITE/IPC/Misc.9).

Examen de la politique d'investissement de la République-Unie de Tanzanie

60. Le représentant du **secrétariat de la CNUCED**, présentant l'examen de la politique d'investissement de la République-Unie de Tanzanie, a loué ce pays d'avoir progressé récemment dans la libéralisation de l'investissement et de s'être résolument engagé sur la voie de la réforme économique, ce qui avait accéléré le passage d'une économie planifiée à une économie de marché. La Tanzanie était bien placée pour attirer l'investissement étranger direct à destination de l'Afrique orientale et australe à condition de s'attaquer aux principaux problèmes. Le code des investissements, adopté en 1990 et revu en 1997, n'avait pas suivi l'évolution rapide du pays et devait être actualisé et affiné. Il fallait aussi s'intéresser aux lois et règlements concernant la concurrence, le travail, le commerce et les contrats. On devait continuer à mettre l'accent sur la réduction des frais commerciaux, qui étaient élevés, sur l'achèvement du programme de privatisation, sur le renforcement de l'infrastructure et sur la mise en valeur des ressources humaines. Pour tirer tout le profit possible de l'investissement étranger direct, et en particulier pour le mettre au service du progrès technique, la République-Unie de Tanzanie devrait aider ses entreprises à mieux comprendre, adapter et assimiler la technologie. Il fallait aussi poursuivre et intensifier l'intégration régionale. D'après les résultats d'une enquête faite auprès d'investisseurs par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la plupart des IED en Tanzanie étaient motivés par la recherche de débouchés, ou attirés par les possibilités du marché régional. La Tanzanie semblait offrir plus d'avantages que les autres pays considérés, sauf en ce qui concernait la main-d'œuvre. Elle venait néanmoins au troisième rang parmi les pays d'Afrique subsaharienne ayant la préférence des investisseurs.

61. Le représentant de la **République-Unie de Tanzanie** a déclaré qu'il approuvait les recommandations issues de l'examen de la politique d'investissement de son pays et qu'elles seraient mises en œuvre. La Tanzanie avait fait de grands progrès sur le plan macroéconomique depuis qu'elle avait adopté une politique libérale, en 1985: ainsi, l'inflation était faible, les services financiers avaient été libéralisés et les formalités pour la constitution de sociétés et l'octroi de licences avaient été simplifiés. En outre, plus de 400 entreprises semi-publiques avaient été privatisées. Le Gouvernement était bien décidé à améliorer encore les conditions d'investissement et reverrait la totalité des lois et règlements dans ce domaine, à commencer par la loi de 1997 sur l'investissement. Il avait déjà entrepris de remédier aux carences de l'infrastructure et des services. La Tanzanie était résolue à exploiter les possibilités offertes par la loi américaine sur la croissance et les potentialités de l'Afrique et par l'initiative «Tout sauf

les armes», ainsi qu'à développer et consolider ses relations avec les pays voisins pour renforcer la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

62. Les intervenants ont fait observer que la République-Unie de Tanzanie pourrait tirer profit d'importants investissements dans le secteur minier, non seulement du point de vue macroéconomique mais encore en ce qui concernait l'emploi, le transfert de compétences, l'amélioration de l'infrastructure et même la protection de l'environnement. Ce secteur pourrait servir de catalyseur pour la croissance d'autres branches de l'économie. Parmi les impératifs, il fallait en particulier revoir les dispositions du droit du travail qui empêchaient les entreprises de choisir librement le personnel qui leur était nécessaire et poursuivre la stratégie nationale de lutte contre la corruption. On a fait observer que, pour prospérer, les entreprises avaient besoin de services fiables à un coût abordable, d'une bonne infrastructure et d'un personnel qualifié. L'accent a également été mis sur la nécessité d'adapter la politique technologique aux besoins des entreprises.

63. D'une façon générale, les intervenants du secteur privé ont encouragé le Gouvernement tanzanien à poursuivre sur sa lancée en mettant à profit les grands progrès accomplis ces dernières années, notamment pour ce qui était de l'abaissement des obstacles tarifaires et de la libéralisation du marché. Le secteur minier était particulièrement susceptible d'attirer et de stimuler l'investissement. Des représentants des milieux d'affaires ont fait état de certains problèmes persistants qu'il fallait résoudre. Premièrement, la fiscalité et, en général, la politique budgétaire demeuraient instables et imprévisibles, ce qui alourdissait le coût total des opérations. Deuxièmement, il fallait assouplir la règle voulant que l'on accorde aux travailleurs expatriés un permis de travail de cinq ans, une fois approuvé le projet: il vaudrait mieux prévoir, par exemple, un accord autorisant les entreprises étrangères et locales novatrices, si elles amélioraient leurs résultats, à choisir plus librement leur personnel, en particulier le personnel spécialisé. Troisièmement, il fallait que l'État donne aux organismes de promotion de l'investissement les moyens d'activer la prise de décisions dans d'autres instances publiques. Quatrièmement, la politique et les modalités d'investissement n'étaient pas adaptées aux besoins des petits et moyens investisseurs. Enfin, il fallait investir davantage dans l'instruction de base et la formation professionnelle, ce qui contribuerait à valoriser les ressources humaines du pays.

64. Des représentants ont félicité la République-Unie de Tanzanie de ses progrès sur la voie de la libéralisation. On a fait observer que, dans un monde soumis à une concurrence de plus en plus vive, où l'innovation et la recherche étaient les clefs de la réussite économique, les investisseurs étaient attirés moins par les avantages financiers que par l'existence de conditions favorables à l'activité économique, par l'efficacité, par la stabilité politique, par les compétences de la main-d'œuvre, par la productivité et par la solidité de l'infrastructure. En continuant à améliorer les installations portuaires et les services de transport, la Tanzanie pourrait devenir une véritable porte d'entrée et de sortie pour ses voisins sans littoral. Le représentant d'un pays qui lui avait fourni une assistance importante a loué le succès des réformes entreprises par le Gouvernement et a encouragé celui-ci à améliorer encore la gouvernance et le système judiciaire. La création d'un conseil économique national et d'un comité directeur de l'investissement montrait que la Tanzanie était bien décidée à promouvoir le dialogue entre le secteur public et le secteur privé. Un autre représentant, tout en se félicitant de l'examen de la politique tanzanienne d'investissement et des recommandations qui en découlaient, a mis en garde contre une «course vers le bas» entre les pays cherchant à attirer l'IED et a préconisé la prudence en ce qui concernait l'établissement proposé d'un parc industriel. Le représentant d'un État voisin a

déclaré qu'il était important que les États membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est définissent des objectifs de développement pour attirer l'IED dans la région et faire ainsi fructifier leur potentiel. Les porte-parole des différents groupes régionaux ont tous souligné l'importance de l'examen de la politique d'investissement, en tant que point de départ d'activités conçues spécialement pour répondre aux besoins particuliers du pays considéré. L'utilité de l'examen se mesurerait en définitive d'après le niveau et la qualité de ces activités.

65. Le représentant du **Service-conseil de la Banque mondiale pour l'investissement étranger** (FIAS) a rendu compte des résultats d'une étude sur les obstacles administratifs rencontrés par les investisseurs locaux et étrangers dans la République-Unie de Tanzanie. Certes, les formalités avaient été simplifiées, mais il fallait parfois jusqu'à trois ans pour créer une entreprise. La Tanzanie soutenait mal la comparaison avec d'autres pays africains. Il était notamment difficile de trouver des terrains et d'obtenir le raccordement au réseau électrique ainsi qu'à l'accès à des services collectifs. Conformément aux recommandations découlant de l'examen de sa politique d'investissement, le Gouvernement devrait exécuter un programme destiné à améliorer les conditions de l'activité économique en Tanzanie, simplifier le régime d'octroi de licences, supprimer le certificat de prestations, harmoniser les formulaires et attribuer un seul code aux entreprises. Les régimes administratif, fiscal et commercial comportaient encore des dispositions entravant l'entrée des investissements. Enfin, il convenait de renforcer le droit de la concurrence.

66. Le représentant de l'**Agence multilatérale de garantie des investissements** a fait observer que la République-Unie de Tanzanie figurait parmi les 10 principaux pays d'investissement visés par les opérations de garantie de l'Agence, ce qui témoignait de la confiance des investisseurs. Le Gouvernement et ses partenaires de développement devraient poursuivre les réformes pour favoriser la croissance et l'intégration au marché régional.

67. Le représentant de la **République-Unie de Tanzanie** a déclaré que son gouvernement avait pris note des critiques constructives qui avaient été formulées et qu'il en tiendrait compte. Les encouragements prodigués par les partenaires de développement étaient réconfortants. La CNUCED, d'autres organismes internationaux et les donateurs bilatéraux étaient instamment priés de fournir au pays l'assistance nécessaire pour qu'il puisse donner suite aux recommandations. Il se félicitait de ce que d'éminents représentants des principaux investisseurs en Tanzanie aient participé à l'examen, et jugeait la discussion essentielle à la bonne application des recommandations.

Suite donnée à des examens antérieurs de la politique d'investissement

68. Le **représentant du secrétariat de la CNUCED** a dit que des études sur la politique d'investissement du Pérou (en espagnol), de Maurice, de l'Équateur et de l'Éthiopie avaient été publiées au cours de l'année écoulée. Des préparatifs avaient également été entrepris à l'échelon national en vue de l'examen de la politique d'investissement du Zimbabwe. Parmi les pays dont la politique avait été examinée, l'Ouganda, Maurice et l'Équateur avaient déjà pris des mesures concrètes pour donner suite aux recommandations. Ils avaient sollicité l'assistance technique de la CNUCED. Les conseils et la formation qui leur seraient dispensés devraient soutenir leur action et favoriser l'augmentation des apports d'IED. Le Bélarus, le Bénin, le Cambodge, le Kenya, la Mauritanie, le Népal, le Pakistan et le Sénégal avaient demandé officiellement, par écrit, un examen de leur politique d'investissement.

69. Le représentant de **Maurice** a déclaré que l'examen avait été utile au pays pour orienter son action en vue d'améliorer les conditions et le cadre de l'investissement. En 2001, le Gouvernement mauricien avait mis en œuvre les recommandations qui concernaient la promotion de l'investissement dans les services ayant une forte valeur ajoutée, dans les technologies de l'information et de la communication, ainsi que dans les services commerciaux et financiers régionaux. Plusieurs mesures avaient été prises. Premièrement, le Gouvernement avait entrepris de rationaliser le régime général d'incitations fiscales pour l'aligner sur les objectifs de développement. Il avait conçu une stratégie d'investissement destinée à promouvoir, au moindre coût du point de vue des recettes budgétaires, la production de biens et services faisant appel à une main-d'œuvre qualifiée et à la technologie. Il attachait une grande importance à ce projet, cofinancé par le Programme des Nations Unies pour le développement, et avait créé trois sous-comités qui collaboraient avec les consultants internationaux. Deuxièmement, le Gouvernement avait constitué une commission des services financiers et un organisme de promotion des services financiers pour rationaliser les opérations dans ce secteur. Troisièmement, des mesures avaient été prises pour faire de Maurice une cyberîle. Un parc d'affaires avait été créé pour accueillir le projet de cyberville et de parc des technologies de l'information. Des cours d'informatique avaient été inscrits au programme des universités et des instituts techniques, et de nouvelles écoles privées offrant de tels cours avaient vu le jour. En outre, le Ministère de l'éducation avait mis en œuvre un plan quadriennal pour promouvoir l'enseignement de l'informatique dans les écoles primaires. Quatrièmement, des procédures accélérées avaient été adoptées pour la délivrance de visas et de permis de travail aux employés étrangers et aux conjoints. Cinquièmement, la Banque mauricienne de développement avait créé un fonds de capital-risque pour financer la participation – à concurrence d'un million de roupies – au capital de jeunes entreprises du secteur des technologies de l'information et de la communication et de coentreprises constituées avec des étrangers. Enfin, un conseil de l'investissement avait été mis en place pour promouvoir et faciliter les investissements.

70. La représentante de l'**Ouganda** a dit qu'au cours des 10 dernières années son pays avait beaucoup progressé sur la voie d'une croissance soutenue et de la réduction de la pauvreté. Ces progrès avaient été accomplis grâce à un ajustement continu des réformes économiques et à des efforts accrus pour améliorer les conditions d'investissement avec l'aide de la communauté internationale. Depuis deux ans, le Gouvernement donnait un sérieux coup de collier, conformément aux recommandations issues de l'examen de la politique d'investissement, pour résoudre les problèmes infrastructurels et accélérer les procédures par des moyens novateurs. Des mesures avaient été prises pour mettre en place une infrastructure d'appui, avec le développement des services de manutention des cargaisons aériennes, l'aménagement d'un port intérieur et la création d'un parc économique. L'appareil étatique avait également été simplifié. Les principaux organismes publics s'occupant des investisseurs étaient encouragés à établir des chartes des droits et obligations des clients pour accroître la responsabilité et la transparence et pour réduire la corruption. On réviserait aussi une partie du droit commercial. L'Ouganda espérait attirer davantage d'IED grâce aux possibilités offertes par un projet hydroélectrique, par les services financiers et par des projets dans le parc économique. Il était toutefois indispensable que l'Ouganda continue à bénéficier d'un appui multi-institutionnel.

71. Le représentant de l'**Équateur** a dit que son pays cherchait à tirer un plus grand parti de l'IED et que l'examen de la politique d'investissement effectué par la CNUCED en 2001 lui était utile pour axer son action sur les aspects prioritaires de l'amélioration des conditions et du

régime d'investissement. Le CORPEI, organisme chargé de l'IED, avait adopté la recommandation concernant la création d'un service de promotion de l'investissement et avait mis en œuvre en 2001 un programme visant à stimuler celui-ci, dans le cadre de la stratégie nationale de renforcement de la compétitivité. Un plan de promotion de l'investissement avait été conçu à l'issue de consultations avec les intéressés – organismes publics et secteur privé. Ce plan avait été examiné par le Président de la République puis approuvé par le COMEXI, conseil chargé de la politique en matière de commerce et d'investissement. On prévoyait que plusieurs donateurs contribueraient au financement du programme de promotion de l'investissement. Les principaux projets qu'ils entreprendraient avec l'aide d'organismes nationaux et internationaux portaient sur l'amélioration de la législation concernant l'investissement, la mise en œuvre d'une stratégie de privatisation viable et l'adoption de dispositions visant à accroître les avantages à long terme procurés par l'IED. Parmi les mesures envisagées dans le plan, on pouvait citer le renforcement du système national de promotion de l'IED, l'amélioration de l'image du pays, la mise en place d'un système d'information pour l'IED, l'augmentation de la compétitivité sectorielle, l'établissement de projets dans des secteurs stratégiques, l'appui à la privatisation et aux concessions, l'exécution d'activités de promotion et la fourniture de services avant et après l'investissement.

72. Le représentant du **Pérou** a de nouveau remercié la CNUCED de son examen de la politique péruvienne d'investissement et lui a demandé d'aider le pays à mettre en œuvre les recommandations qui en découlaient, en particulier, celles qui concernaient la création d'un organisme intégré de promotion et de l'investissement.

73. Le représentant du **Maroc** a dit que son pays était conscient du rôle important joué par l'IED dans le développement économique et qu'il s'efforçait d'améliorer les conditions d'investissement. En 1995, il avait entrepris de réformer ses lois et règlements ainsi que son régime d'incitation. En octobre 2000, il avait simplifié les procédures administratives, en prenant des dispositions pour faciliter la création d'entreprises et en établissant un «guichet unique» pour les investisseurs. Les décisions concernant le traitement et l'approbation des demandes d'investissement seraient décentralisées et prises par les autorités locales (aux niveaux départemental et provincial).

Chapitre VI

RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COMMISSION

(Point 6 de l'ordre du jour)

74. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants:

«Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa dix-huitième session» (TD/B/COM.2/34-TD/B/COM.2/ISAR/13);

«Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa troisième session» (TD/B/COM.2/32-TD/B/COM.2/CLP/24).

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

75. Le **Président du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication** (ISAR) a présenté le rapport du Groupe de travail intergouvernemental sur les travaux de sa dix-huitième session, à laquelle étaient présents plus de 160 participants de 47 États membres, soit le chiffre le plus élevé observé jusqu'à présent. Au nombre des participants figuraient des experts de la comptabilité et de la publication, d'informations financières, les représentants d'organes internationaux de comptabilité, de cabinets d'experts-comptables et des milieux universitaires. Le point principal inscrit à l'ordre du jour de la session était, de nouveau, la comptabilité des petites et moyennes entreprises (PME). Pour servir de base à ses délibérations, le Groupe de travail intergouvernemental disposait d'un rapport établi par un groupe consultatif informel. Le Groupe de travail intergouvernemental avait souscrit à la démarche proposée par le groupe consultatif spécial, à savoir mettre en place un cadre de comptabilité des PME à trois niveaux, tenant compte du niveau de développement différent des différentes entreprises. Il avait estimé que le rapport du groupe consultatif spécial devait être étoffé, et avait demandé à ce dernier de poursuivre ses travaux et de développer les orientations concernant les entités du troisième niveau.

76. L'intervenant a indiqué aussi que conformément au Plan d'action de Bangkok et à la demande présentée par le Groupe de travail intergouvernemental à sa dix-septième session, les participants avaient commencé leur examen préliminaire des questions de gouvernance d'entreprise. À la suite de consultations informelles menées avec les participants pendant les mois qui avaient suivi la dix-huitième session, un large consensus s'était dégagé pour faire porter l'essentiel des futurs travaux de l'ISAR en matière de gouvernance d'entreprise sur les prescriptions en matière de transparence et de publication, l'objectif étant d'élaborer des lignes directrices.

77. L'intervenant a ensuite rendu compte de la poursuite des activités découlant des quinzième et seizième sessions du Groupe de travail intergouvernemental – portant sur la comptabilité environnementale et le renforcement de l'enseignement de la comptabilité et des qualifications professionnelles en ce domaine. Il a aussi rendu compte d'autres activités du Groupe de travail intergouvernemental, telles que publications et diffusion d'informations, projets de coopération

technique, ateliers, et liaison avec d'autres organisations internationales, avec le secteur privé et avec la société civile.

78. Le représentant de l'**Espagne**, parlant au nom de l'**Union européenne** (UE), a dit que l'UE souscrivait aux propositions du Groupe de travail intergouvernemental d'experts, à l'approche à trois niveaux et à l'adoption progressive des normes comptables publiées par le Conseil international des normes comptables (IASB) pour les PME. Les gouvernements devaient faire en sorte que les comptables assurant les services nécessaires aux PME soient suffisamment qualifiés, même si ces entreprises ne réalisaient que des opérations simples. Enfin, le groupe consultatif spécial devait poursuivre ses travaux et la CNUCED continuer de coopérer avec l'IASB et veiller à ce que les difficultés propres aux PME des pays en développement, dans des domaines particulièrement sensibles, soient prises en compte s'agissant, par exemple, des normes comptables concernant les taux de change applicables en période d'hyperinflation.

Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence

79. Le représentant du **secrétariat de la CNUCED**, présentant le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur les travaux de sa troisième session, a dit que plus de 90 experts venus de 53 pays ainsi que des représentants d'organisations régionales et internationales y avaient participé. Les principaux thèmes étudiés avaient été les suivants: a) orientations à donner aux travaux de recherche analytique consacrés au droit et à la politique de la concurrence et surveillance de ces travaux; b) consultations sur des questions liées à l'application de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives de l'ONU; et c) examen des programmes de coopération technique mis en œuvre par la CNUCED en ce domaine. À l'issue de ses travaux, le Groupe intergouvernemental d'experts avait adopté l'ordre du jour provisoire de sa quatrième session, ainsi que des conclusions concertées dans lesquelles il réaffirmait le rôle fondamental du droit et de la politique de la concurrence pour un développement économique équilibré; soulignait combien il importait de créer une culture de la concurrence; et recommandait que le secrétariat de la CNUCED établisse une étude sur les liens entre la concurrence, la compétitivité et le développement, qui devrait tenir compte des conclusions concernant «les intérêts des consommateurs, la concurrence, la compétitivité et le développement». Le Groupe intergouvernemental d'experts avait, par ailleurs, prié le Secrétaire général de la CNUCED de poursuivre sa coopération avec l'OMC ainsi qu'avec d'autres organisations actives dans les domaines du droit et de la politique de la concurrence, et s'était félicité des initiatives prises à l'échelon régional en faveur de la coopération régionale et internationale.

80. Le représentant de l'**Espagne**, parlant au nom de l'**Union européenne** (UE), a dit que l'UE avait déclaré appuyer sans réserve les initiatives prises à l'échelon multilatéral en matière de concurrence, en particulier dans le cadre de l'OMC et qu'elle continuerait de promouvoir une étroite coopération avec la CNUCED dans ce domaine, en s'attachant en priorité au développement du cadre législatif et au renforcement des institutions des pays en développement.

81. La CNUCED voyait son rôle renforcé par la référence explicite qui y était faite au paragraphe 24 de la Déclaration adoptée à l'issue de la Conférence ministérielle de l'OMC (Doha, novembre 2001), et elle pouvait jouer un rôle déterminant dans la préparation des

négociations relatives à un cadre multilatéral, étant donné son expérience et son prestige international en ce domaine. L'intervenant a engagé la CNUCED à participer activement à ce processus préparatoire en vue de négociations qui commenceraient après la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC.

82. En conclusion, l'intervenant a réaffirmé que l'UE souscrivait à la recommandation contenue au paragraphe 5 des Conclusions concertées adoptées par le Groupe intergouvernemental d'experts, ainsi qu'à la demande adressée au secrétariat de la CNUCED au paragraphe 7, tendant à ce qu'il établisse une étude sur les liens entre la concurrence, la compétitivité et le développement, qui devrait tenir compte des conclusions concernant «les intérêts des consommateurs, la concurrence, la compétitivité et le développement».

83. Selon le représentant de l'**Inde**, les études qui seraient établies en vue de la prochaine session du Groupe intergouvernemental d'experts pourraient aussi s'attacher à l'importance relative que présentaient, pour les pays en développement, les objectifs de la croissance industrielle et de l'industrialisation, d'une part, et celui du respect de la concurrence, d'autre part. On pourrait aussi analyser à fond la pertinence, pour les pays en développement, du principe de la non-discrimination en matière de concurrence, en particulier entre entreprises étrangères et nationales, compte tenu du stade de développement du pays en développement concerné.

Décision de la Commission sur le point 6 de l'ordre du jour

84. La Commission a approuvé le rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, distribué sous la cote TD/B/COM.2/34-TD/B/COM.2/ISAR/13, et approuvé l'ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session figurant dans le même document, y compris la question spécifique à étudier au titre de la gouvernance d'entreprise, présentée par le Président du Groupe de travail. Elle a approuvé aussi le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, distribué sous la cote TD/B/COM.2/32-TD/B/COM.2/CLP/24.

Chapitre VII

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES CONCLUSIONS CONCERTÉES ET DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

(Point 7 de l'ordre du jour)

85. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du document suivant:
- «Rapport intérimaire sur l'application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission» (TD/B/COM.2/39).
86. Le **Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a fait un exposé sur l'application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission et sur les activités de la Division en 2001.
87. Le représentant du **Bénin** s'est félicité de la tâche accomplie par la Division, dont son pays avait bénéficié dans le domaine de la promotion de l'investissement.
88. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a estimé que la présentation très complète des activités de la Division constituait un bon exemple. Il a souligné l'importance du suivi des activités de coopération technique de la CNUCED et de leurs répercussions. Il a loué aussi les efforts déployés par le secrétariat pour améliorer la diffusion d'informations par l'Internet.
89. Le représentant de la **Zambie** a fait l'éloge des travaux que le secrétariat avait accomplis et donné l'assurance qu'il soutiendrait ceux qu'il entreprendrait à l'avenir, en particulier les activités ayant trait au suivi de la Conférence ministérielle de Doha.
90. Le représentant de l'**Égypte** s'est félicité de la tâche accomplie par la Division, soulignant que ses activités étaient extrêmement bénéfiques pour l'Égypte. Il s'est demandé comment le secrétariat évaluait les difficultés inhérentes à l'exécution d'activités dans ce domaine, et comment les pays bénéficiaires pouvaient aider la CNUCED à les résoudre.
91. Le représentant de l'**Espagne** parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que le rapport d'activité présenté par le secrétariat était une contribution très importante au processus de l'examen à mi-parcours. La présentation d'un tel rapport devait être maintenue à l'ordre du jour des prochaines sessions. L'intervenant a félicité le secrétariat de l'excellent travail accompli et des efforts déployés afin d'en assurer la transparence, en particulier par l'intermédiaire de son site Web. L'Union européenne apportait sa contribution à presque toutes les activités de la Division. En conclusion, l'intervenant a fait l'éloge des travaux analytiques accomplis par la Division et a souligné l'importance du suivi de la Conférence ministérielle de Doha, de la bonne gouvernance, des questions de parité entre les sexes et des questions ayant trait aux PMA.
92. Le représentant de l'**Ouganda** a dit sa gratitude pour un certain nombre d'activités de la Division qui avaient été menées à bien dans son pays ou pour son pays, en particulier en ce qui concernait les négociations bilatérales relatives aux traités d'investissement, soutenues par le Gouvernement allemand, l'examen de la politique d'investissement de l'Ouganda et le document intitulé *Investment Guide to Uganda*.

93. Le représentant de l'**Italie** a dit que dans les semaines à venir, son Gouvernement établirait le texte définitif de sa décision d'apporter à la CNUCED une contribution de 900 000 euros pour la mise en œuvre du projet relatif à la promotion de l'investissement dans les PMA qui avait été adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles en mai 2001.

94. La représentante de la **Turquie** s'est félicitée de la tâche accomplie par la Division, en particulier dans le domaine de l'analyse de l'investissement étranger direct (IED), dans lequel de nombreux pays en développement avaient des difficultés à réunir des données; elle a suggéré que la Division attache davantage d'attention à cette question. Elle a ajouté que son pays serait heureux d'accueillir un séminaire de formation régional sur le développement des entreprises à l'intention des petites et moyennes entreprises.

95. Le représentant du **Maroc** s'est félicité du programme EMPRETEC et a remercié le Gouvernement italien de l'appui qu'il avait accordé à l'internationalisation des entreprises par l'intermédiaire du programme Méditerranée 2000. Il a préconisé un renforcement des activités de la Division, en particulier de celles qui avaient trait au suivi de la Conférence ministérielle de Doha, et au commerce électronique.

96. Le représentant de la **Tunisie** a fait l'éloge des travaux analytiques de la Division et de ses activités de coopération technique, et a souligné l'importance que revêtait la mise en route de la deuxième phase du programme EMPRETEC en Tunisie.

97. Le représentant de l'**Éthiopie** a remercié la Division pour ses travaux, en particulier ceux qu'elle avait consacré à l'élaboration du document *Investment Guide to Ethiopia*, et à l'examen de la politique d'investissement et d'innovation de l'Éthiopie.

98. Le représentant du **Pérou** a exprimé sa reconnaissance pour les travaux consacrés par la Division à l'examen de la politique d'investissement du Pérou, et a demandé que la CNUCED continue d'accorder son appui aux activités qui devaient faire suite à cet examen, en particulier à la création d'un organisme intégré de promotion de l'investissement au Pérou, ainsi qu'au programme EMPRETEC.

99. Le représentant du **Venezuela** a souligné l'importance d'un certain nombre d'activités de la Division, dont l'élaboration du *World Investment Report*, source la plus complète d'informations sur l'IED que l'on puisse trouver dans le monde entier. Le Gouvernement vénézuélien attachait de l'intérêt au Programme de maillage mondial annoncé dans ce rapport, en particulier dans le secteur de l'énergie, ainsi qu'à la poursuite du programme EMPRETEC, qui était bénéfique pour son pays. L'intervenant a souligné l'importance de la coopération et de la coordination entre les différentes divisions de la CNUCED, qui était de nature à assurer l'utilisation optimale des ressources.

100. Le représentant du **Paraguay** a fait l'éloge de la tâche accomplie par la Division et a mentionné, en particulier, l'appui qu'elle accordait au mécanisme intergouvernemental, notamment sa contribution au processus préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui devait se dérouler à Monterrey (Mexique), en mars 2002. Il a fait l'éloge en particulier des deux rapports intitulés *World Investment Report* et *World Economic and Social Prospects Report*. Au nom du Groupe latino-américain et caraïbe, il a

remercié le secrétariat de la Division pour les activités menées dans la région, comme les examens portant sur la politique d'investissement du Pérou et de l'Équateur, par exemple, et pour la présence importante du programme EMPRETEC en Amérique latine. Les appendices du rapport d'activité de la Division constituaient une bonne source d'informations sur la vaste gamme de ses activités.

101. Le représentant de l'**Ouganda** a remercié le Gouvernement italien pour la donation annoncée de 900 000 euros et a exprimé sa gratitude à tous les autres pays donateurs.

Décision de la Commission sur le point 7 de l'ordre du jour

102. La Commission a pris note du Rapport intérimaire sur l'application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, distribué sous la cote TD/B/COM.2/39, ainsi que du rapport sur les activités de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises présenté par le secrétariat.

Chapitre VIII

INCIDENCES DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE DOHA SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

(Point 9 de l'ordre du jour)

103. Le **Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a souligné que les membres de l'OMC s'étaient récemment mis d'accord, dans la Déclaration adoptée à l'issue de la quatrième Conférence ministérielle tenue à Doha en novembre 2001, sur un programme de travail relatif à l'investissement (par. 20 à 22). Ils avaient aussi reconnu (par. 21) la nécessité de consacrer aux pays en développement davantage d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités pour s'acquitter de ce mandat. Dans le cadre plus large des efforts entrepris par l'ensemble de la CNUCED pour mettre en place un programme d'assistance technique visant à aider les pays en développement dans les domaines évoqués par la Déclaration ministérielle de Doha, l'intervenant avait tenu avec les délégués, en décembre 2001, des consultations informelles portant sur les types d'activité d'assistance technique et de renforcement des capacités qui étaient requis à cet égard. À l'issue de ces consultations, il était apparu que trois domaines (prévus par le paragraphe 21) appelaient une attention toute particulière: l'analyse et l'élaboration de politiques, la mise en valeur des ressources humaines et le développement institutionnel. En conclusion, l'intervenant a précisé que des propositions supplémentaires ayant trait à d'autres aspects du programme de travail de l'après-Doha intéressant la CNUCED (portant, par exemple, sur le commerce et la concurrence) étaient en cours d'élaboration et seraient finalisées dans un proche avenir pour présentation aux donateurs intéressés.

104. Le représentant de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit qu'il était important d'examiner, lors de cette première réunion intergouvernementale post-Doha consacrée à l'investissement, la suite que la CNUCED pourrait donner au programme de travail sur l'investissement contenu dans la Déclaration adoptée à la Conférence ministérielle. Les paragraphes de la Déclaration de Doha traitant de l'investissement représentaient un redoutable défi pour les pays en développement membres de l'OMC. Se référant à la nécessité d'activités plus importantes d'assistance technique et de renforcement des capacités, l'intervenant a proposé que l'on s'efforce de déterminer ce que la CNUCED pouvait faire en ce domaine. Ce travail devait s'appuyer sur l'expérience acquise par le secrétariat dans la mise en œuvre de son programme de travail sur les accords internationaux d'investissement. Les séminaires et ateliers de formation, de renforcement des capacités et de recherche de consensus, les publications de la CNUCED sur des questions liées aux accords internationaux d'investissement, les services visant à faciliter la négociation d'accords bilatéraux d'investissement et de conventions bilatérales relatives à la double imposition, et les avis donnés aux organisations régionales quant à la conception de régimes d'investissement ou à la modernisation de régimes existants avaient eu beaucoup de valeur pour les pays en développement.

105. L'analyse et l'élaboration de politiques concernant les incidences d'une coopération multilatérale plus étroite dans le domaine de l'investissement et les principales questions se posant dans les accords internationaux d'investissement pouvaient constituer un point de départ. Des cours de formation régionaux intensifs comme ceux que la CNUCED avaient déjà organisés avec succès à Alexandrie et à New Delhi, auxquels seraient associés des cours de formation

destinés aux délégués en poste à Genève, devaient former l'essentiel des activités de mise en valeur des ressources humaines et de renforcement des capacités. On pourrait s'attacher aussi à des activités propres à faciliter la négociation d'accords bilatéraux, tout en s'employant à renforcer, à l'échelon national, le cadre institutionnel et l'infrastructure de négociation et, plus généralement, les institutions chargées des questions d'investissement dans les pays en développement.

106. En conclusion, l'intervenant a souligné que les tâches qui devaient être accomplies par la CNUCED dans le domaine de l'investissement pour donner suite au mandat de Doha ne devaient pas l'être aux dépens des travaux d'analyse des politiques et d'assistance technique qui étaient déjà en cours, mais devaient être financées par des ressources additionnelles.

107. Le représentant de l'**Espagne**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a souligné l'importance du paragraphe traitant de l'investissement dans la Déclaration de Doha. En particulier, le paragraphe 21 appelait une réponse énergique de la part de tous les pays, en particulier une intensification des activités d'assistance technique. Ces dernières devaient être intégrées aux stratégies nationales de développement. L'intervenant a souligné que la Commission devait relever le défi que représentait la Déclaration de Doha. Les tâches entreprises en ce domaine devaient tenir compte de l'expérience acquise par la CNUCED et des connaissances spécialisées dont elle disposait, l'objectif étant que les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités prévues par la Déclaration soient menées en étroite coopération entre la CNUCED et l'OMC, comme la Déclaration le prévoyait.

108. Le représentant du **Bangladesh**, parlant au nom des **pays les moins avancés (PMA)**, a insisté pour que les besoins particuliers des PMA soient pris en compte dans la mise en œuvre des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités qui seraient entreprises par la CNUCED et l'OMC pour donner suite à la Déclaration de Doha.

109. Le représentant de la **Chine** a souligné l'importance du rôle que la CNUCED avait joué dans le domaine de l'investissement international: cet avantage comparatif devait se refléter dans les tâches accomplies en exécution du mandat de Doha, en particulier dans les activités d'assistance technique liées à l'analyse des politiques, à la mise en valeur des ressources humaines et au développement institutionnel que prévoyaient les paragraphes 20 à 22 de la Déclaration ministérielle. La délégation chinoise reconnaissait toute l'importance du rôle de la CNUCED dans la conception et la mise en œuvre, en ce domaine, d'un programme d'assistance technique qui servirait les intérêts de tous les pays en développement, dont la Chine, nouveau membre de l'OMC.

110. Le représentant du **Japon** s'est félicité de l'examen par la Commission d'un point de l'ordre du jour qui, outre son utilité, revêtait un caractère d'actualité. Il a souligné l'importance d'une étroite coopération avec l'OMC dans l'exécution du mandat donné à Doha en matière d'investissement.

111. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** s'est félicité de l'étroite coopération existant entre l'OMC et la CNUCED, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales. Il a suggéré que dans le cadre établi par la Conférence internationale sur le financement du développement, on s'attache à faire le point pour déterminer les lacunes existantes et étudier les autres possibilités de coopération dans ce domaine.

112. Le représentant de l'**Inde** a réaffirmé la nécessité d'interpréter judicieusement le mandat inscrit dans la Déclaration ministérielle de Doha, qui correspondait à un délicat équilibre. Dans les tâches entreprises pour s'en acquitter, il y aurait lieu d'être attentif aux préoccupations des pays en développement et de se conformer à la lettre et à l'esprit de la Déclaration. La nécessité d'activités plus importantes d'assistance technique et de renforcement des capacités était clairement énoncée au paragraphe 21 de la Déclaration de Doha, et cette prescription devrait être strictement respectée. À cet égard, il faudrait surtout s'attacher à la nécessité d'aider les pays à mieux évaluer les incidences d'une coopération multilatérale plus étroite dans le domaine de l'investissement, en commençant par examiner les expériences des différents pays en matière de politiques de l'investissement – mesures et options – en particulier obligations de résultat et incitations à l'investissement, dans la poursuite des objectifs nationaux de développement. La CNUCED devait aider les pays en développement à acquérir une connaissance approfondie des incidences d'une coopération multilatérale plus étroite en ce domaine, et devait mettre en premier plan la dimension du développement.

113. Pour le représentant du **Maroc**, il était particulièrement important de trouver un équilibre équitable entre les obligations découlant d'accords d'investissement et la nécessité de laisser aux pouvoirs publics une marge de manœuvre pour la poursuite de leurs objectifs de développement.

114. Le représentant du **Swaziland** s'est félicité de la coopération entre la CNUCED et l'OMC dans la poursuite des activités découlant des paragraphes 20 à 22 de la Déclaration ministérielle de Doha. Il a souligné la nécessité d'une meilleure coordination des programmes en ce domaine.

115. Le **Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a remercié les délégations de leurs observations et utiles remarques. Il a souligné que le principal objectif des travaux que la CNUCED entreprendrait à l'avenir en exécution d'un programme de travail post-Doha sur l'investissement serait d'aider les pays à mieux évaluer l'impact et les incidences, pour leurs objectifs de développement, d'une coopération multilatérale plus étroite dans le domaine de l'investissement. Il a réaffirmé aussi la nécessité d'exploiter les synergies avec les travaux déjà entrepris par la CNUCED en ce domaine, tout en s'assurant que les nouveaux éléments du programme de travail découlant du suivi de Doha soient menés à bien en plus des travaux en cours.

Chapitre IX

QUESTIONS DIVERSES

(Point 10 de l'ordre du jour)

Commission de la science et de la technique au service du développement

116. Le **représentant du secrétariat de la CNUCED** a fait rapport sur les travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et a rappelé que la Commission avait été créée en 1992 par l'Assemblée générale pour lui fournir, ainsi qu'au Conseil économique et social, des avis éclairés sur la science et la technique, et pour promouvoir le dialogue et la compréhension de nouvelles questions concernant la science et la technologie. La Commission avait été évaluée en 1998 par le Conseil économique et social, qui l'avait invitée à recentrer ses activités et à s'intéresser en priorité au transfert de technologie et au renforcement des capacités.

117. Les sessions ordinaires de la Commission se tenaient tous les deux ans et duraient une semaine. À chaque session, la Commission sélectionnait un thème de fond, sur lequel elle travaillait en organisant un certain nombre de réunions de groupes spéciaux, qui effectuaient des travaux de recherche et menaient des débats, puis elle adressait des recommandations au Conseil économique et social.

118. À sa cinquième session, tenue à Genève du 28 mai au 1^{er} juin 2001, la Commission avait décidé que le thème de fond pour la période 2001-2003 serait «Le développement technologique et le renforcement des capacités pour la compétitivité dans une société numérique.». Les travaux de la Commission sur ce thème seraient réalisés par des groupes d'étude, qui examineraient différents aspects de ce thème, à savoir le transfert de technologie, la diffusion de la technologie et le renforcement des capacités, plus particulièrement des capacités d'absorption, et les applications des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour le renforcement de la compétitivité. La Commission examinerait à sa sixième session en mai 2003 les conclusions et recommandations des divers groupes d'étude.

Exposés présentés par d'autres organisations

119. Les organisations ci-après ont présenté leurs activités dans le domaine de l'investissement: Service-conseil pour l'investissement étranger de la Banque mondiale et Agence multilatérale de garantie des investissements (exposé commun), Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et Organisation mondiale du commerce.

Décision de la Commission sur le point 10 de l'ordre du jour

120. La Commission a pris note du rapport sur les travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et a remercié les autres organisations de leurs exposés.

Chapitre X

DÉCISIONS DE LA COMMISSION ET DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

Décisions de la Commission

121. À sa 36^e séance plénière (séance de clôture), le 25 janvier 2002, la Commission a adopté des recommandations concertées sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour, et des conclusions concertées sur le point 9 de l'ordre du jour (voir le chapitre I).

Déclarations de clôture

122. Le représentant de l'**Espagne**, parlant au nom de l'**Union européenne** (UE), a dit que l'Union européenne souscrivait aux décisions prises concernant l'ordre du jour de la prochaine session de la Commission, étant entendu que le Conseil du commerce et du développement pourrait, au cours de la réunion d'examen à mi-parcours, réévaluer toutes les décisions prises au cours de la présente session de la Commission.

123. Le représentant de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que le Groupe des 77 et la Chine approuvaient les travaux réalisés au cours de la session de la Commission, étant entendu que les thèmes des deux Réunions d'experts qu'il avait été décidé d'organiser seraient examinés tel que convenu au cours de la session.

124. Le représentant du **Paraguay**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit qu'il fallait absolument que les mandats des réunions d'experts soient à la fois spécifiques et ciblés. Les thèmes examinés devaient être en rapport avec les préoccupations des pays en développement, de façon que les résultats des réunions puissent avoir des incidences positives sur les politiques et les positions de négociation de ces pays. Il était en outre important d'éviter tout chevauchement dans le choix des thèmes. Concernant la Réunion d'experts prévue sur l'investissement étranger direct (IED), le Groupe latino-américain et caraïbe souhaitait que les experts étudient de quelle façon la mise en œuvre des politiques nationales d'investissement avaient pu détourner des flux d'IED et comment la CNUCED pouvait remédier à cette situation. Il avait soutenu les initiatives prises par des PMA concernant l'application de programmes spécifiques; il avait également soutenu la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA organisée par la CNUCED à Bruxelles en mai 2001, et continuait d'appuyer la mise en œuvre du Programme d'action adopté à la Conférence. Le Groupe approuvait en outre l'installation du Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les PMA à New York. Enfin, le représentant a souligné que la segmentation des programmes de la CNUCED avait tendance à affaiblir ces programmes et qu'il était nécessaire de se concentrer sur les besoins communs à l'ensemble des pays en développement et sur la façon d'utiliser au mieux, dans l'intérêt de ces pays, les faibles ressources disponibles.

125. Le représentant de l'**Ouganda**, parlant au nom du **Groupe africain**, a fait observer que la mise en œuvre de tout ce qui était décidé à la session de la Commission, qu'il s'agisse d'activités en cours ou d'activités nouvelles, dépendait des ressources disponibles. Pour ce qui était des deux Réunions d'experts approuvées, celles-ci ne seraient utiles que si la participation des pays en développement y était financée. De telles réunions devaient compter sur une participation

large et diversifiée, permettant de tirer parti d'une grande diversité d'expériences. Le représentant espérait que ces deux réunions se tiendraient comme prévu.

126. Le représentant de **Sri Lanka**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a demandé à tous les États membres de coopérer à la mise en œuvre des décisions prises par la Commission, s'agissant en particulier de l'organisation des deux Réunions d'experts prévues en 2002.

127. Le représentant du **Bangladesh**, parlant au nom des **PMA**, a dit qu'il espérait que toutes les décisions de la Commission seraient appliquées, et qu'il serait tenu compte des besoins des PMA. Sur ce dernier point, il a souligné que l'installation du Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les PMA à New York ne devait pas être préjudiciable au soutien analytique et organique que la CNUCED fournissait aux PMA.

128. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que beaucoup de temps avait été consacré, au cours de la session, à la négociation de textes. Toutefois, cette session avait été fructueuse, et il soutenait la décision qui avait été prise concernant les deux Réunions d'experts. La prochaine réunion d'examen à mi-parcours, au cours de laquelle il serait question de ces deux réunions, était extrêmement importante, et le représentant en attendait l'ouverture avec beaucoup d'intérêt.

129. Le représentant de la **Malaisie** a dit que les deux Réunions d'experts contribueraient à une meilleure compréhension des questions relatives aux accords multilatéraux. Il était important que ces réunions s'en tiennent au mandat qui leur avait été assigné et que rien n'y soit ajouté.

130. Le représentant de l'**Inde** espérait que tous les aspects de la problématique du développement seraient abordés dans le programme de travail de la CNUCED, de façon que les pays en développement puissent prendre des décisions en toute connaissance de cause.

131. Le représentant du **Pakistan** a exprimé son appui aux déclarations faites par les représentants de l'Égypte et de Sri Lanka. Il attendait beaucoup des deux Réunions d'experts prévues en 2002, tout en mettant en garde contre toute modification ou amplification de leur mandat.

132. Le **Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a dit que la session avait été bien remplie. Un nouvel aspect en avait été les exposés présentés par des organismes intergouvernementaux, et les échanges qu'il y avait eus avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA). Un nouveau thème avait été examiné – à savoir les incidences sur les travaux de la Commission de la Conférence ministérielle de Doha – ainsi qu'un certain nombre de sujets récurrents (IED, industrialisation, transfert de technologie, examens de la politique d'investissement). En outre, deux nouvelles Réunions d'experts avaient été décidées.

133. Le **Président** a dit que la session avait été animée et productive, et il a remercié les participants de l'esprit de coopération dans lequel ils avaient travaillé tout au long de la semaine.

Chapitre XI

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

134. La sixième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 21 au 25 janvier 2002. Au cours de cette session, la Commission a tenu quatre séances plénières et neuf séances informelles. La session a été ouverte le 21 janvier 2002 par M. Jean-Luc Le Bideau, Président de la Commission à sa cinquième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

135. À sa 33^e séance plénière, le 21 janvier 2002, la Commission a élu le Bureau suivant:

Président:	M. Mohd. Hamid Aji Mohd. Jaafar (Brunéi Darussalam)
Vice-Présidents:	M. Falou Samb (Sénégal)
	M. Ruben Ramirez (Paraguay)
	M. V. S. Seshadri (Inde)
	M. Jean-Luc Le Bideau (France)
	M. Vladimir Malevich (Bélarus)
Rapporteur:	M ^{me} Vanessa Head (Royaume-Uni)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

136. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/COM.2/36, tel que modifié oralement par l'Union européenne. L'ordre du jour de la sixième session se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Incidences des courants d'investissement internationaux sur le développement: l'impact des politiques en matière d'IED sur l'industrialisation, l'entrepreneuriat local et le développement de la capacité d'offre des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

4. Questions de politique internationale: arrangements internationaux pour le transfert de technologie: meilleures pratiques pour l'accès au transfert de technologie et mesures visant à l'encourager en vue de renforcer les capacités dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés.
5. Examens de la politique d'investissement: échange d'expériences nationales.
6. Rapports des organes subsidiaires de la Commission.
7. Rapport intérimaire sur l'application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission.
8. Ordre du jour provisoire de la septième session de la Commission.
9. Conséquences pouvant découler de la Réunion ministérielle de Doha pour les travaux de la Commission.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.

D. Ordre du jour provisoire de la septième session de la Commission

(Point 8 de l'ordre du jour)

137. À sa 36^e séance plénière (séance de clôture), le 25 janvier 2002, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa septième session (voir l'annexe I) et les thèmes des deux Réunions d'experts devant se tenir en 2002 (voir l'annexe II).

E. Adoption du rapport

(Point 11 de l'ordre du jour)

138. À sa séance plénière de clôture, la Commission a adopté son projet de rapport (TD/B/COM.2/L.14 et Add. 1), sous réserve des modifications qui pourraient être apportées au résumé des déclarations, et a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe I

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SEPTIÈME SESSION
DE LA COMMISSION**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions de politique générale concernant l'investissement et le développement.
4. Questions concernant les accords d'investissement.
5. Examens de la politique d'investissement: échange d'expériences nationales.
6. Rapports des organes subsidiaires de la Commission.
7. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, y compris le suivi de la Conférence de Doha.
8. Ordre du jour provisoire de la huitième session de la Commission.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission.

Annexe II

THÈME DES RÉUNIONS D'EXPERTS PRÉVUES EN 2002

Réunion d'experts sur l'expérience d'approches bilatérales et régionales de la coopération multilatérale dans le domaine des investissements internationaux à long terme, en particulier l'investissement étranger direct.

Réunion d'experts sur les aspects relatifs au développement de l'IED: politiques permettant de renforcer le rôle de l'IED à l'appui de la compétitivité du secteur des entreprises et des résultats économiques des pays d'accueil, en tenant compte des interactions entre commerce et investissement, dans le contexte national et international.

Annexe III

PARTICIPATION*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session:

Albanie	Liban
Algérie	Luxembourg
Allemagne	Madagascar
Angola	Malaisie
Azerbaïdjan	Malte
Bangladesh	Maroc
Bélarus	Maurice
Belgique	Mexique
Bénin	Népal
Brunéi Darussalam	Niger
Bulgarie	Nigéria
Burkina Faso	Norvège
Cambodge	Ouganda
Cameroun	Panama
Canada	Paraguay
Chine	Pays-Bas
Colombie	Pérou
Danemark	Philippines
El Salvador	Pologne
Équateur	Portugal
Espagne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis d'Amérique	Sénégal
Éthiopie	Slovaquie
Ex-République yougoslave de Macédoine	Soudan
Fédération de Russie	Sri Lanka
Finlande	Suisse
France	Thaïlande
Guinée	Trinité-et-Tobago
Inde	Tunisie
Indonésie	Turquie
Iran (République islamique d')	Uruguay
Irlande	Viet Nam
Israël	Yémen
Italie	Zambie
Jamahiriya arabe libyenne	Zimbabwe
Japon	
Kenya	

* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.2/INF.6.

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Association européenne de libre-échange

Communauté européenne

Ligue des États arabes

Organisation arabe du travail

Organisation de coopération et de développement économiques

Organisation de la Conférence islamique

Organisation de l'unité africaine

3. Les institutions spécialisées ci-après et une organisation apparentée étaient représentées:

Organisation internationale du Travail

Fonds monétaire international

Organisation mondiale du commerce

4. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme étaient représentés à la session.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Catégorie générale

Centre d'échanges et coopération pour l'Amérique latine

Confédération internationale des syndicats libres

Fonds mondial pour la nature (International)

6. Les invités spéciaux ci-après ont participé à la session:

M. Abdallah Kigoda, Ministre de la planification et de la privatisation, République-Unie de Tanzanie

M^{me} Maggie Kigozi, Présidente de la Réunion d'experts sur les incidences des politiques sur l'industrialisation, Directrice exécutive de l'Autorité ougandaise pour l'investissement, Ouganda

M^{me} Patricia Francis, Présidente de la Jamaica Promotions Corporation (JAMPRO), Jamaïque

M. Samuel J. Sitta, Directeur exécutif du Centre tanzanien des investissements, République-Unie de Tanzanie

M. Hamed Hikmany, Directeur général de l'Agence de Zanzibar pour la promotion des investissements, République-Unie de Tanzanie

M. Mohamed Simpara, Directeur général du Centre national de promotion des investissements (CNPI), Mali

M. Ram Narayan Shrestha, Ministre des affaires étrangères, Népal

M. Arvind Mayaram, Vice-Secrétaire général, Gouvernement du Rajasthan, Inde

M. Dato J. Jegathesan, Directeur de JJ International Consultants, Malaisie

M. Mehmet Ogutcu, responsable du Groupe de liaison avec les non-membres et du Global Forum on International Investment

M. Richard Martin, chef du Service de l'information financière, ACCA, Londres

M^{me} Karin C. Millet, Directrice du Service de commercialisation de l'investissement, AMGI, États-Unis d'Amérique

M^{me} Dan Liang, Directrice du Service de la qualité, de la technologie et de l'investissement, ONUDI, Autriche

M. Joseph Battat, Directeur général de FIAS, États-Unis d'Amérique

M. Jürgen Reinhardt, spécialiste du développement industriel, ONUDI, Autriche

M. Donald Lecraw, professeur et consultant indépendant, Philippines

M^{me} Padma Mallampaly, consultante indépendante, États-Unis d'Amérique

M. Alvin Wint, professeur à la University of West Indies, Jamaïque
